

Tulle, le 10 Janvier 2007

**COMPTE RENDU SYNTHETIQUE
DU CONSEIL MUNICIPAL
du Vendredi 15 Décembre 2006**

***Secrétariat Général
GR/KP/MFB***

L'an deux mil six et le quinze décembre à 20 heures 30 le Conseil Municipal de la Ville de TULLE, légalement convoqué, s'est réuni dans la salle des mariages, sous la présidence de Monsieur François HOLLANDE.

Etaient présents : M. François HOLLANDE, Maire - M. Jean COMBASTEIL, Mlle Christèle COURSAT, Mme Janine PICARD, M. Philippe BERNIS, Mme Magali LACHASSAGNE, M. Pierre DIEDERICHS, M. Michel BREUILH, Maires-Adjoints, Mme Pierrette DEZIER, M. Jean-Louis SOULIER, Mme Catherine CHAUMEIL, M. Jacques VIREFLEAU, Mme Arlette MARTIN - CUEILLE, Mme Marylène DUPUY, M. Jacques SOULETIE, Mme Sylvie NONI, M. Jean-Paul DUSSOURD, M. François RABIER, Mme Annie MARTINIE, M. Christian PRADAYROL, M. Jean-Paul DEVEIX, Mme Annie BASTIE, M. Philippe GOUT, M. Alain MONS soit 24 Conseillers municipaux formant la majorité des membres en exercice.

Etaient représentés : M. Alain LAGARDE par Mlle Christèle COURSAT, Mme Dominique GRADOR par M. Jean COMBASTEIL, M. Yves JUIN par Mme Marylène DUPUY, M. Roger LAVAL par Mme Annie BASTIE, M. Jean-Michel CLAUX par M. Pierre DIEDERICHS, M. Michel CAILLARD par Mme MARTINIE, M. Jacques MARTHON par Monsieur J. Paul DEVEIX.

Etaient absents : M. Jean-Louis WUYTS, M. Jean Pierre ROSSIN,

- Approbation du compte rendu synthétique du Conseil municipal du 17 Novembre 2006
APPROUVE à l'unanimité

Monsieur François HOLLANDE ouvre la séance.

Il dit que la séance va être consacrée à l'aménagement de la place de la Cathédrale qui va être inaugurée demain, aux animations de Noël, à des questions liées aux finances et à l'urbanisme.

Au préalable, il souhaite dire à Monsieur LISSALDE qu'il est très heureux de sa présence au Conseil municipal, heureux de l'investissement fait par l'entreprise dont il a la direction. Il avait vu partir l'entreprise de la Marque avec regret (il y a un projet de substitution) mais il se

réjouit en même temps qu'il ait pu y avoir cet investissement de qualité qui pose des problèmes aux personnes quant aux modes de transport mais leur apporte aussi des conditions de travail très différentes d'il y a quelques mois ou années. Il a le sentiment qu'il y a un cycle de développement de l'entreprise qui était attendu depuis longtemps. La conjugaison d'innovations technologiques, de réussites commerciales et de savoir-faire peuvent laisser penser qu'il va y avoir un développement de capacité mais aussi de l'emploi.

Il a, au nom du Conseil municipal, souhaité que Monsieur Lissalde puisse faire un bref exposé, à la fois pour dire comment il est installé même si cela est connu suite à l'inauguration qui a été réalisée il y a deux semaines. Le Président de la Société est venu lui-même pour cet évènement.

Au-delà de cet évènement, il s'agit de savoir ce qu'il se passe dans cette entreprise et de prendre connaissance d'une prévision, autant qu'il est possible de la faire, pour les prochaines années.

Rapporteur : Monsieur LISSALDE

- Point sur la situation de l'entreprise Borg Warner

Monsieur LISSALDE dit que la nouvelle usine a été inaugurée il y a 15 jours. L'inauguration officielle a eu lieu le matin. L'après-midi, environ 2 700 personnes ont été accueillies : 300 retraités (il y a environ 1 000 retraités sur l'Usine de la Marque) et environ 2 500 personnes qui étaient invitées par les ouvriers, les opérateurs et tout le personnel.

C'était une après-midi particulière et très intéressante.

Borg Warner est un des plus anciens équipementiers automobiles mondial car il a été créé en 1880 sur la région de Détroit et il a été le premier à faire les boîtes manuelles 3 vitesses pour la Ford T. Le groupe est passé par diverses histoires en plus de 120 ans.

Aujourd'hui, il compte 18 000 personnes dans le monde, dans 18 pays.

Le groupe travaille uniquement pour les moteurs et les boîtes de vitesse.

Le groupe vend à tous les constructeurs automobiles du monde sauf exception. C'est pourquoi c'est un équipementier dit américain mais il ne fait que 40 % de son chiffre d'affaires aux Etats Unis et 20 % avec Ford, Demler, Matra, Matra Chrysler et Général Motors.

Les ventes du groupe représentent environ 4,5 milliards de dollars sur tous les constructeurs.

Comme tout groupe international, il y a eu des convictions, des credo qui ont été établis depuis de nombreuses années.

Il a travaillé dans d'autres groupes industriels. Les credo de BW sont centrés sur l'organisation. Il est parlé de travail en commun, de respect mutuel, d'excellence à tout niveau de l'entreprise, de déontologie, d'entreprise citoyenne.

Ces credo ne se retrouvent pas dans d'autres groupes.

Il essaie de les appliquer le mieux possible.

Le groupe est organisé en deux divisions : un groupe moteur et un groupe propulsion.

Son entreprise fait partie du groupe propulsion dénommé Borg Warner Transmission Système. Borg Warner Transmission Système représente au niveau mondial $\frac{1}{4}$ du groupe : environ 1 milliard de dollars et 5 500 personnes, une douzaine de sites au niveau mondial dont Tulle en France parmi les 5 sites européens. Il y a des sites en Asie. Le siège de cette division est basé à Détroit où se trouve son patron direct.

A la base, dans les années 1900, le savoir-faire de base de Borg Warner Transmission Système était le matériel de friction : l'embrayage. C'est un savoir-faire basé sur le papier : du collage de papier sur du métal. Les 3 produits de Tulle sont concernés.

Dans les années 50, la planète produisait 10 000 000 de véhicules par an.

En 2008, la planète produira 70 000 000 de véhicules par an (nouveaux véhicules).

En 2008-2010, pour la première fois depuis le démarrage de l'automobile, il y aura moins de boîtes manuelles. Il va y avoir un transfert des boîtes manuelles sur les boîtes automatiques car les boîtes automatiques réalisées aujourd'hui consomment moins que les boîtes automatiques connues jusqu'alors et même moins qu'une boîte manuelle. Le produit fait aujourd'hui va remplacer le pied gauche et la main droite : débrayer, embrayer et passer les vitesses au bon régime moteur pour consommer le moins possible et donc réduire les émissions polluantes.

C'est pourquoi Borg Warner, et particulièrement le site de Tulle, est appelé à croître car ses arguments de vente : baisse de la consommation, baisse des émissions polluantes, sécurité, sont très intéressants pour les constructeurs qui communiquent sur ces points.

A Tulle, sont fabriqués des produits électromécaniques qui vont transformer un signal électrique en un mouvement (qui va être le pied gauche et la main droite).

Il a amené deux produits : le produit fait en 2003 et celui fait en 2006. Le second est plus « gros », beaucoup plus cher, plus innovant avec de l'électronique intégré.

L'entreprise a un positionnement d'innovateur produit dans les nouvelles générations de boîtes automatiques ce qui n'était pas le cas avec les précédents produits.

Les premiers produits sont toujours en production. Ils passent les rapports et embrayent toutes les boîtes Renault et Peugeot dans le monde.

Cette année, l'entreprise compte 280 employés plus une vingtaine d'intérimaires.

Les clients principaux sont les marques du groupe Volkswagen : Volkswagen, Seat, Audi, Scoda, Renault, Peugeot.

L'entreprise n'est pas seulement un centre de production. Elle compte du développement, des laboratoires d'essais, du développement produit, process, son propre commerce en s'appuyant bien entendu sur le commerce du groupe mais avec une autonomie certaine.

Les cœurs de métiers sont la conception et l'usinage, conception et usinage des pièces complexes, conception et assemblage de solénoïdes ; conception, assemblage et test de gros modules.

Le site sur la Montane fait 17 000 m² et abrite toutes les productions qui existaient sur le site du Quai Continsouza. Ce site permet de croître.

Le déménagement a consisté à déménager 700 tonnes de matériel, il a duré 4 mois de début août à fin novembre.

Il n'était pas possible d'arrêter les livraisons aux clients constructeurs. Il a fallu créer une stratégie de stockage qui a duré 6 mois, de janvier à juillet, pour permettre de déménager dans de bonnes conditions. Le déménagement s'est effectué dans de bonnes conditions grâce à l'implication de tous les salariés.

Les nouveaux projets sont :

- en 2007 va démarrer un programme qui a deux modules de ce type pour un client japonais. Les produits seront exportés de Tulle pour le Japon.
- en 2008 va démarrer un autre produit avec plus d'intégrations, de fonctionnalités pour le constructeur automobile.
- l'entreprise vient de rentrer un autre projet qui va démarrer en 2009.
- aujourd'hui, l'entreprise travaille avec les constructeurs sur des projets qui démarreront en 2010 et après.

Pour les perspectives, 2006 c'était plus de 100 000 000 € et 280 personnes.

L'entreprise, dans le cadre d'un plan à moyen terme c'est-à-dire sur 5 ans, table en 2011 sur 170 000 000 à 180 000 000 € et sur 400 à 450 personnes.

C'est exactement l'effectif pour lequel l'entreprise a été réalisée.

Il faudra ensuite penser à s'étendre.

Ces décisions seront prises dans environ 24 mois dépendant des marchés que rentre l'entreprise pour 2011, 2012.

Monsieur François HOLLANDE évoque la crainte qu'il peut y avoir d'être en situation de dépendance à l'égard d'un seul client. Si le client change sa technologie ou trouve un autre fournisseur, l'entreprise peut se trouver dans une situation difficile.

L'entreprise a-t-elle aujourd'hui plutôt confiance dans cette diversification de la clientèle permettant d'éviter une rupture de commande ?

Monsieur LISSALDE dit que le client japonais va, espère-t-il, faire réfléchir Renault sur l'utilisation de cette boîte automatique. La situation est un peu particulière. L'usine de Tulle fait 92 % d'export.

L'entreprise est attachée aux marques du groupe Volkswagen. Elle le sera sûrement toujours car ce client est depuis toujours utilisateur de boîtes automatiques et très friand des nouvelles générations de boîtes automatiques. L'entreprise a d'autres projets. Elle travaille aujourd'hui avec DEMLER, FORD. Ces projets ne sont pas engrangés. Il est vrai que c'est un risque.

L'entreprise sera toujours marquée Volkswagen. C'est le plus gros constructeur automobile européen. Il peut effectivement toujours lui arriver quelque chose.

Monsieur François HOLLANDE demande des explications sur ce qu'apporte vraiment cette technologie et demande comment elle peut se développer. Quelle peut être l'étape suivante par rapport à ce procédé ?

Monsieur LISSALDE dit que l'étape suivante est le remplacement de boîtes manuelles par des boîtes manuelles robotisées répondant aux critères suivants : réduction de consommation, réduction des émissions polluantes, sécurité.

L'entreprise a la particularité de pouvoir utiliser l'architecture des boîtes manuelles c'est-à-dire qu'aux Etats-Unis, il y a 98 % de boîtes automatiques ; en Europe, il y a encore environ 60 % de boîtes manuelles.

L'entreprise utilise les usines constructeurs qui font des boîtes manuelles. Il n'est pas demandé aux constructeurs de fermer leurs usines de boîtes manuelles et de faire des boîtes automatiques.

Les capitaux investis, les savoir-faire en boîtes manuelles sont utilisés. Les boîtes manuelles sont robotisées. Il y a un « plus » produit par le constructeur et cela ne constitue pas une révolution dans ses départements d'ingéniering car il va toujours développer des boîtes manuelles.

Monsieur François HOLLANDE demande quelles sont les perspectives d'emplois. Quel est l'effectif actuel ? Combien y a-t-il de CDI, de CDD, d'intérim ? Quel est le plan de marche ?

Monsieur LISSALDE dit que l'entreprise compte 280 salariés plus 20 intérim.

L'objectif est d'arriver à 400/450 salariés en 2010-2011.

Il est difficile de prévoir exactement les montées de volume. Il a signé 7 CDI pour janvier.

Il pense qu'il y aura de 30 à 45 Contrats à Durée Indéterminée l'an prochain et environ une quarantaine par an.

Monsieur François HOLLANDE demande s'il a des difficultés à recruter des personnels correspondant aux qualifications exigées.

Monsieur LISSALDE dit que cela commence à lui faire du souci par rapport au passage à 350/400 salariés. Il a la préoccupation d'attirer une population de techniciens supérieurs.

La population d'ingénieurs est prise sur le bassin de Clermont. De plus, il parvient de façon assez intéressante à faire revenir les ingénieurs corréziens travaillant à Paris ou dans d'autres régions. Quand ils sont de retour, ils restent.

La population la plus difficile à attirer est celle des techniciens supérieurs.

Aujourd'hui, l'entreprise est près d'attirer toute la population techniciens supérieurs mécanique, automatismes électromécaniques locale.

Il dit qu'il y avait hier l'Assemblée Générale de VIAMECA à l'ENSIL

Il va lancer une collaboration plus intense avec l'ENSIL, les IUT de Limoges et de Tulle pour planifier cela car cela va être un souci dans les 3 ou 4 ans à venir.

Monsieur François HOLLANDE dit que l'IUT dans le reformatage de son département Maintenance pourrait correspondre davantage aux besoins de l'entreprise.

Monsieur LISSALDE dit qu'il prévoit fortement de mettre en place une collaboration assez étroite.

Il y a des intervenants à l'IUT de Tulle qui viennent de Borg Warner.

Le bâtiment est important, les produits également mais sans les ouvriers, il est difficile de travailler.

Monsieur PRADAYROL dit qu'il y a un partenariat à mettre en place avec l'IUT mais aussi le CFAI. S'il y a des projets, il ne faut pas avoir de problèmes pour les finaliser. Il y a un partenariat fort à mettre en place avec l'université, l'IUT, le CFAI. Il y a ici à travailler.

Cela peut être une source d'emplois pour tout le pôle mécanique du Pays de Tulle qui résiste bien et tous les sous-traitants.

Il demande quels sous-traitants utilise l'entreprise.

Monsieur LISSALDE dit que Borg Warner travaille fortement avec le CFAI.

Pour les sous-traitants, la sous-traitance locale utilisée est essentiellement de petite mécanique, maintenance et prototypes. Il y a très peu de sous-traitance locale de production. C'est un souci d'ailleurs.

Il pense que l'entreprise fait environ 5 % de ses achats en Limousin alors qu'elle achète pour 75 000 000 € par an.

Le bassin ne répond pas aujourd'hui aux demandes de l'entreprise qui sont essentiellement des pièces plastiques techniques, des traitements de surface particuliers. L'entreprise travaille avec VIAMECA, avec Mecanic Valley pour essayer de recenser ces besoins et de les fédérer.

Les pièces mécaniques sont achetées dans la vallée de l'Arve pour les pièces mécaniques, les pièces de décolletage, les pièces plastiques. Beaucoup de pièces sont achetées en Allemagne et en Italie.

Le tissu local n'est pas assez utilisé, non pas par manque de volonté, mais par impossibilité.

Monsieur François HOLLANDE demande si des pièces sont sous-traitées à GIAT.

Monsieur LISSALDE répond par la négative.

Monsieur Jean COMBASTEIL rappelle que l'entreprise travaille avec le CFAI. L'entreprise compte-t-elle des apprentis ?

Quelles sont les actions en matière de formation initiale et continue ?

Monsieur LISSALDE dit que l'entreprise accueille effectivement des apprentis. Elle a beaucoup travaillé avec le CFAI il y a 2 à 3 ans.

Malheureusement il y a 2 ou 3 ans, les perspectives n'étaient pas là et il n'a pas, à l'époque, été possible de confirmer ces collaborations.

Dans le déménagement, beaucoup de machines non utilisées ont été données au CFAI et à certains centres de formation.

Au niveau de la formation continue, le budget est de 2,5 à 3 fois celui du budget minimum légal avec le pourcentage suivant :

- 60 % sur le personnel direct de production
- 40 % sur le personnel ingénieur.

Au niveau des formations, il y a beaucoup de formations à la sécurité, aux postes, aux nouvelles technologies.

L'entreprise travaille là avec le CFAI de façon importante.

Les formations ont trait aux domaines de la maintenance et de la production.

Monsieur DIEDERICHS demande si les formations dispensées par les deux départements de l'IUT correspondent à des besoins.

Monsieur LISSALDE répond qu'une partie Génie Mécanique répond bien au domaine. Ce qui est très intéressant est que la plate-forme mécatronique (alliance de mécanique et d'électronique) qui correspond à ce que fait l'entreprise, avec l'ENSIL, les IUT de Limoges.

Il essaie de voir s'il est possible d'avoir sur Tulle des formations totalement dans le domaine de la mécatronique.

Aujourd'hui, l'IUT de Tulle fait de l'électromécanique pure ou de la mécanique pure ce qui correspond très bien aux besoins de maintenance de l'entreprise mais pas totalement à ses besoins de développement produits. C'est qu'il est essayé de mettre en place avec cette plate-forme.

Monsieur PRADAYROL demande si des ingénieurs de l'entreprise donnent des cours à l'IUT.

Monsieur LISSALDE dit que le patron des études de l'entreprise est intervenant.

Il est lui-même administrateur de l'ENSIL.

Un des ingénieurs intervient à l'ENSIL.

Il compte avec cette école d'ingénieurs lancer des thèses.

Ces thèses vont s'appuyer sur des besoins applicatifs qui peuvent se faire sur Tulle.

C'est ainsi qu'ils souhaitent commencer.

Effectivement, la catastrophe serait d'avoir les marchés et pas d'ouvriers susceptibles d'y répondre.

Monsieur François RABIER demande s'il y a des formateurs internes à l'entreprise compte tenu de son savoir-faire.

Monsieur LISSALDE dit qu'environ 20 % du budget global formation est fait en interne. Il s'agit essentiellement de formations sur les produits, par les ingénieurs produits, à tous les salariés de l'entreprise.

Il faut ensuite que chacun fasse son métier. L'industriel doit se concentrer à vendre ses produits, à produire et les centres de formation doivent être des relais. L'entreprise ne peut pas tout faire.

Elle intervient dans ce qui est très spécifique à ses produits.

L'objectif n'est pas d'avoir des centres de formation interne. La taille de l'entreprise ne le permet pas.

Monsieur Philippe GOUT demande si les salariés effectuent des heures supplémentaires et, si oui, dans quel volume.

Monsieur LISSALDE dit que 1/5^{ème} de la population productive fait 2 à 3 heures supplémentaires par semaine en moyenne.

Monsieur Philippe GOUT demande si les heures supplémentaires sont choisies ou imposées.

Monsieur LISSALDE dit qu'elles sont imposées.

Monsieur Philippe GOUT demande s'il ne serait pas possible d'annualiser les heures supplémentaires pour recruter du personnel.

Les intérimaires ne pourraient ils pas être intégrés ?

Monsieur LISSALDE dit que les heures supplémentaires ne peuvent pas être annualisées.

L'entreprise livre ses constructeurs automobiles 2 fois par jour. Il faut être très réactif.

Il y a aujourd'hui une usine qui fonctionne en 3/8 c'est-à-dire 24 h/24 du lundi au vendredi.

Il y a ensuite 2 solutions pour un produit déjà en production :

- soit réinvestir du capital pour faire un produit de ce type qui représente 20 000 000 € à 25 000 000 € d'investissement.
- soit ouvrir le temps d'ouverture.

Après du 24 h/24 sur 5 jours, il existe un accord avec les partenaires sociaux pour des équipes de week-end : les salariés fonctionnent 12 heures le samedi, 12 heures le dimanche soit 24 heures et sont payés 35 heures.

Avant de rajouter 24 heures, il faut passer par les heures supplémentaires.

Les 24 heures ne seront rajoutées que lorsqu'il y aura la demande correspondante.

Un des sujets important pour 2007 est de repenser l'organisation de l'entreprise.

Le réinvestissement de 25 000 000 € pour produire ne se fera pas car il va d'abord être procédé à une ouverture du temps de travail et au fait de repenser l'organisation de l'entreprise tant dans son encadrement que dans son personnel productif pour pouvoir éventuellement travailler 7j/7.

Quand on est dans une industrie avec une intensité capitaliste de ce type, il faut pouvoir utiliser l'équipement installé le plus possible.

Monsieur François HOLLANDE fait observer à Monsieur GOUT que cela entre dans l'idée de travailler plus pour gagner plus. Cela permet aux salariés d'avoir, grâce aux heures supplémentaires, davantage de rémunération.

Monsieur LISSALDE dit que la flexibilité est intéressante pour tous. L'entreprise a eu recours l'an passé, et un peu pour faire le stock, au travail de week-end qui ne peut se faire que sur la base du volontariat : les gens travaillent 12 h le samedi, 12 h le dimanche soit 24 h et ont 5 jours de week-end. Il assure que les volontaires ne manquaient pas.

C'était gagnant pour le salarié et pour l'entreprise.

Madame Janine PICARD observe que cela témoigne aussi des difficultés de vie des gens.

Monsieur Jean-Paul DEVEIX rappelle que seul le volontariat permet de répondre à de telles demandes.

Monsieur François HOLLANDE fait état des familles monoparentales. Les femmes travaillent souvent la nuit car cela leur permet d'être disponibles pour leurs enfants.

Monsieur LISSALDE dit qu'il essaie de faire au mieux pour les gens quand cela est possible.

Il dit que des salariés peuvent tourner toutes les 3 semaines avec un cycle de matin, un cycle d'après-midi, un cycle de nuit, ce qui est très fatiguant.

Il y a aussi un autre système sur lequel il est travaillé aujourd'hui et qui semble plus « vivable » : des salariés qui travaillent matin - après-midi, matin - après-midi, ... et des salariés qui travaillent de nuit.

La population des salariés qui ne travaille que la nuit est très variée et répond effectivement à des besoins par rapport à une vie personnelle particulière.

Le travail de nuit des femmes ne peut se faire que sur la base du volontariat. Il y a un nombre non négligeable de femmes qui travaille la nuit et uniquement la nuit.

Monsieur Jean COMBASTEIL dit qu'ont été évoqués les approvisionnements et les expéditions.

Il demande combien cela représente de camions chaque jour.

Monsieur LISSALDE dit que 20 à 30 camions de 38 tonnes par jour sortent de l'entreprise.

Monsieur Jean COMBASTEIL dit que lorsque l'entreprise était sur l'ancien site, cela devait poser problème.

Monsieur LISSALDE dit qu'il y avait sur l'ancien site 1/3 de moins de chiffre d'affaires soit 1/3 de moins de camions.

Monsieur Philippe BERNIS demande si, en ce qui concerne les salariés déplacés dans leur lieu habituel de travail pour venir jusqu'à la Montane, des recherches ont été faites en matière de co-voiturage. Il pense que la Région étudie un système d'arrêt du train ou de navettes par bus depuis Tulle jusqu'à la Montane.

Une étude a-t-elle été lancée dans l'entreprise pour voir quel serait l'intérêt de cette méthode.

Y a-t-il un plan de déplacement de l'entreprise ?

Monsieur LISSALDE dit qu'un accord avec les partenaires sociaux a été signé sur ce sujet.

L'entreprise a travaillé avec les partenaires sociaux en différents groupes et différentes commissions.

Un questionnaire a été remis au personnel. Le co-voiturage ne semblait pas facile. Il a été abandonné.

Il y a eu un accord salarial global qui a été signé pour 2007 et qui inclut des indemnités journalières de transport pour 100 % du personnel.

Il est, sans remettre en cause cette indemnité de transport, très intéressé par le travail fait par le Conseil Régional et la Communauté de Communes sur la desserte entre la Gare de Tulle et la Montane. Il est important que les industries sortent éventuellement des villes pour se développer mais aussi qu'il y ait un lien fort entre ces entreprises industrielles et la Ville.

Il a découvert à ce moment des négociations que 5 personnes n'avaient pas le permis de conduire et que c'était leur mari ou voisin qui les amenaient à 5 h 30 ou à 13 h 30 au travail. Il est très important pour ces personnes là d'avoir un service de navette.

Ce service de navette risque d'être centré sur Borg Warner car il ne peut intéresser personne d'autre.

Il est important de lier la Ville à la zone industrielle.

Monsieur Jean-Paul DEVEIX demande si tous les personnels du site de Tulle ont migré vers le site de la Montane.

Monsieur LISSALDE dit que sur 250 agents (30 CDI ayant été créés depuis le déménagement), il pense que 2 personnes ont souhaité ne pas suivre.

C'était un changement réel et sensible du contrat de travail et il fallait avoir un accord formel de la personne.

Ces 2 personnes ont été licenciées de droit, conformément à leur souhait.

Elles se sont orientées vers une activité agricole que le conjoint ou la conjointe avait déjà.

Monsieur Jean-Paul DEVEIX dit que le site est en développement. Manque-t-il quelque chose ?

Monsieur LISSALDE dit qu'il ne manque rien.

Monsieur Jacques SOULETIE demande des précisions sur les salaires et notamment le salaire moyen de l'entreprise ou le salaire moyen catégorie par catégorie.

Monsieur LISSALDE dit que les salaires minimum sont de 8 % à 10 % supérieurs au SMIC.

Monsieur François HOLLANDE dit que, fut un temps, les salaires du personnel de l'usine de la Marque étaient sensiblement inférieurs à ceux que l'on trouvait sur le bassin d'emploi ou le département.

Il y a ensuite une longue période de stagnation salariale faute de moyens de l'entreprise.

Ce n'est que récemment qu'il a pu y avoir des accords salariaux.

Monsieur LISSALDE dit que depuis 3 ans, il y a eu trois accords salariaux.

Monsieur François HOLLANDE dit que pendant 7 à 8 ans, cela a été difficile pour les salariés.

Il pense que c'est la première fois qu'il va y avoir du bénéfice.

Monsieur LISSALDE dit que l'an passé il n'y a pas eu de bénéfice. Il y en aura cette année, ce qui n'avait pas été le cas depuis 20 à 25 ans.

Monsieur Philippe BERNIS demande ce qu'il se passe sur l'ancien site, quelle est la part de BW dans la dépollution de ce site en vue de son réaménagement pour la future zone d'activités commerciales.

Monsieur LISSALDE dit que le projet est connu. Une CDEC aura lieu le 18 Décembre. La part prise par BW dans la dépollution est totale. C'est BW qui assume les impacts financiers de la dépollution. La part financière est de droit total.

Monsieur Philippe BERNIS demande où en est la dépollution.

Monsieur LISSALDE dit que le repreneur est sur le calendrier suivant :

- démolition, dépollution : finies en mai 2007
- première pierre : juin 2007
- livraison : environ un an plus tard.

La dépollution a déjà commencé depuis 6 ou 7 mois.

Monsieur François HOLLANDE remercie *Monsieur LISSALDE* pour la qualité de son exposé.

Il est satisfait d'un plan sérieux de développement de l'entreprise même si l'entreprise n'est plus à Tulle mais reste dans la Communauté de Communes.

Monsieur Jean COMBASTEIL dit qu'en matière de taxes, les immobilisations sont moins importantes à la Montane qu'à Tulle. Le taux pratiqué sur la zone d'Eyrein est supérieur à celui appliqué à Tulle. Ils seront égaux dans quelques années.

La dotation de la compensation de la Taxe Professionnelle versée a été calculée avant le changement. C'est donc la Communauté qui y perdra mais pas la Ville.

Rapporteurs : Monsieur le Maire, Monsieur Jean COMBASTEIL, Mlle Christèle COURSAT

- Information sur la suite des aménagements des places de la Cathédrale et du Trech

Monsieur François HOLLANDE dit que maintenant chacun peu apprécier les aménagements réalisés après avoir constaté les désagréments, les gênes qui ont été occasionnés par ce long chantier. Voici enfin la concrétisation des efforts réalisés par la Ville et de la patience de beaucoup.

Il croit, qu'à quelques détails près qu'il faudra revoir, cet aménagement est plutôt bien reçu. Il y aura l'occasion de le vérifier à travers l'inauguration.

Ces travaux ont mis en évidence un certain nombre de problèmes qui pouvaient se poser au quartier du Trech (aux commerçants et pas seulement à eux) et qui justifiaient qu'il y ait une attention particulière pour ce quartier.

Dès lors trois problèmes sont à régler :

- essayer de faire en sorte que les locaux commerciaux vacants puissent être rénovés, repris, agrandis dans le cadre des réhabilitations immobilières qui vont être engagées dans le Quartier du Trech.

- une belle place a été réalisée mais des façades restent disgracieuses, du moins pas en harmonie avec ce qu'est maintenant l'aspect minéral de la Place de la Cathédrale.

- une interrogation sur le positionnement du marché qui était le marché de la Cathédrale devenu le marché du Quai Baluze.

- Consultation relative au déplacement du marché

Le principe : organisation d'une consultation la plus large possible, associant usagers, citoyens, commerçants non sédentaires et commerçants du centre ancien.

Cette consultation serait organisée dans la deuxième quinzaine de janvier.

Tulle Mag sera un vecteur de cette concertation (le prochain numéro étant distribué le 17 janvier dans les points habituels et le 23 janvier dans les foyers).

- Bulletin de réponse dans le Tulle Mag à renvoyer en Mairie (avec maintien du principe d'urnes avec bulletins en Mairie et au CCS) avant le 31/01/07

- Elaboration d'un questionnaire nominatif par les services municipaux pour l'ensemble des commerçants du centre ancien (Trech et quais inclus) et les commerçants non sédentaires

- Consultation des usagers lors des marchés des 17 et 31 janvier par les services municipaux

Dépouillement des questionnaires les 1 et 2 février. Possibilité de prendre une décision lors de la prochaine séance du Conseil Municipal qui pourrait se dérouler le 2 février, avec application du dispositif retenu à compter du 10 février (temps de mise en place si modification des bancs).

Un questionnaire est proposé. Il consiste à interroger les personnes concernées par rapport à 3 scénarii distincts et leur permet également de faire d'autres propositions. Ces scénarii seront annexés au questionnaire avec leurs avantages et leurs inconvénients afin que chacun puisse se prononcer en connaissance de cause.

(Cf document en annexe)

Il y a des partisans pour qu'il reste sur le Quai Baluze et d'autres pour qu'il revienne autour de la Cathédrale.

Il n'est pas possible d'apporter les mêmes réponses à des questions différentes

Si bien que pour ce qui concerne tout d'abord les locaux commerciaux vacants, la Ville a entrepris de les recenser, de convaincre les propriétaires de les céder lorsqu'ils ne veulent pas les occuper et de veiller, dans le cadre de la réhabilitation urbaine avec la SEMABL, à faire des jonctions de petites surfaces commerciales pour en faire de plus grandes.

La Ville a aussi eu de la part de CATINVEST, promoteur de l'opération devant se situer sur l'ancien site de Borg Warner, une proposition gracieuse d'utiliser son réseau d'adresses, d'enseignes de magasins pouvant avoir des franchises dans des villes comme Tulle pour voir quelles seraient les utilisations possibles de ces locaux.

Il s'agit de faire en sorte de favoriser, d'inciter (peut-être aussi dans le cadre de l'opération commerciale lancée par la Communauté de Communes), de soutenir l'investissement de telle ou telle catégorie de commerçants dans ce quartier.

Sur les façades, il est conscient qu'il n'est pas forcément facile de réaliser des réhabilitations importantes même si certaines se font.

Il a donc été exceptionnellement décidé de prolonger d'un an l'aide de 50 % dans le Quartier du Trech, l'avenue Charles de Gaulle, les places de la Cathédrale.

Enfin, va être lancée une consultation auprès des commerçants sédentaires, des commerçants non sédentaires, de la population qui fréquente le marché de façon à pouvoir prendre une décision assez vite, sans doute en Février, sur trois hypothèses qui vont être détaillées.

C'est sur l'ensemble de ces choix politiques, de cette volonté qu'est sollicité le Conseil municipal. Toutes les idées seront les bienvenues.

Il croit qu'il y a maintenant un acquis : la place et l'avenue. Le programme lié au PRI va permettre sur certains îlots ou immeubles de réaliser des réhabilitations importantes.

Il faut absolument réussir l'animation de quartier et la complémentarité de l'investissement privé par rapport à l'investissement public qui vient d'être réalisé.

Il faut voir comment, dans cette animation, le marché peut prendre sa place.

Mademoiselle Christèle COURSAT dit que la Ville souhaite mettre en place une consultation afférente au positionnement du marché le plus large possible.

Cette consultation aura lieu la deuxième quinzaine de janvier, après la période des fêtes.

Va être utilisé un vecteur de communication essentielle au niveau de la Ville de Tulle c'est-à-dire dans le Tul'Mag. Dans le prochain numéro qui devrait être distribué le 17 Janvier 2007 dans les points habituels et le 23 Janvier 2007 dans les foyers, se trouvera le questionnaire afférent.

Un questionnement va être organisé par les agents des services municipaux auprès des commerçants du centre ancien, du quartier du Trech mais aussi du quai de la République, du quai Aristide Briand, du quai Baluze, qui sont aussi concernés.

Les commerçants non sédentaires seront consultés. Ces activités ne vivent que par les usagers du marché. C'est pourquoi seront réalisées deux consultations :

- le 17 Janvier 2007
- le 31 Janvier 2007

Il y a, en effet, deux types de clientèles : les clients réguliers du mercredi et ceux du samedi.

Ce ne sont pas nécessairement les mêmes. Il va donc être procédé à cette consultation.

Par ailleurs, la commission Foires et Marchés va être réunie avant le lancement officiel de la consultation pour expliquer la démarche et l'objectif aux commerçants non sédentaires.

Il s'agit de leur donner toutes les informations pour qu'ils puissent s'organiser.

Ils ont à s'exprimer sur le devenir du marché et les améliorations nécessaires.

Ils seront destinataires des résultats de la consultation.

Le dépouillement des questionnaires aura lieu les 1^{er} et 2 Février.

Une décision pourrait être prise lors du prochain Conseil municipal avec une application du dispositif retenu immédiatement après c'est-à-dire dès le 10 Février 2007. Quand la décision sera prise, il faudra l'appliquer et s'y tenir.

Le questionnaire offre trois possibilités.

Il est important de souligner la notion de mètres linéaires disponibles.

Un commerçant non sédentaire a besoin de mètres linéaires pour pouvoir déposer ses marchandises.

Plus le champ sera réduit, moins les commerçants non sédentaires pourront travailler dans de bonnes conditions et moins la ville aura la capacité d'augmenter l'accueil des non sédentaires.

Entre le marché de la Cathédrale et le marché de la gare, la Ville offre en moyenne plus de 100 exposants hors foires.

C'est donc une activité importante.

Questionnaire

* **Proposition 1** : le marché se déroule sur le Quai Baluze et sur le Quai Edmond Perrier soit comme il est positionné actuellement.

Avantages :

- 767 mètres linéaires sont disponibles en situation de foire
- disponibilité du parking Saint-Pierre. Aujourd'hui le parking est la plupart du temps plein en période de marché et de foire
- l'image du marché apparaît positive en centre-ville. Il y a une continuité au niveau des activités car il n'y a pas de coupure entre le marché du haut et celui du bas.

Ce marché ne fonctionne pas mal.

Inconvénients :

- déviation de la circulation générant des embouteillages
- double sens du Pont de la Mairie qui pose problèmes pour certains tullistes
- cette position du marché éloigne de la place de la Cathédrale réaménagée

* **Proposition 2** : le marché se déroule sur le Quai Baluze et la Place Gambetta.

Il s'agirait de le faire glisser du Quai Edmond Perrier à la Place Gambetta.

Avantages :

- fluidité de la circulation puisque la circulation sur le Quai Edmond Perrier est de nouveau ouverte
- le Quai Edmond Perrier étant de nouveau ouvert à la circulation, les places de stationnement se trouvant sur le quai seront de nouveau disponibles,, quelques places étant supprimées devant la Cathédrale
- le parking Saint-Pierre est à proximité
- le marché pourrait être laissé sur le Quai Baluze
- en matière de pertes de mètres linéaires, la contrainte est moindre

Inconvénients :

- les deux marchés sont séparés par la circulation

* **Proposition 3** : le marché se déroule sur la Place Gambetta et sur la Place Berteaud

Le marché revient à son positionnement initial.

La Place de la Cathédrale ayant été modifiée, il n'y a plus de capacité d'extension.

Cela signifie que l'extension se ferait sur les trottoirs de l'avenue Charles de Gaulle.

Avantages :

- le marché est regroupé
- fluidité de la circulation

Inconvénient :

- le parking Saint-Pierre est éloigné
- la rue permettant d'accéder du quai à l'avenue Charles de Gaulle est refermée
- suppression d'emplacements
- cela peut endommager la place nouvellement rénovée.

Elle rappelle que le marché compte beaucoup de camions magasins.

Même si la configuration actuelle permet aux camions d'accéder devant la Cathédrale, cela peut l'abîmer (huile, aliments...).

La décision sera prise après examen des questionnaires.

Il ne faut jamais oublier l'activité commerciale mais l'élément essentiel, ce sont les clients.

Il faut se poser les bonnes questions.

Les objectifs de ce marché sont :

- développer l'activité
- être une zone attractive
- permettre à l'ensemble des activités, sédentaires ou non, de travailler les unes avec les autres
- conserver une image novatrice en terme d'accueil. C'est celle qui ressort.

Chacun des choix proposés présente des avantages et des inconvénients.

Il faut aussi penser à la foire de la Saint-Clair.

Si cet élément permettait de se positionner, il faut savoir que les commerçants non sédentaires et les forains ont très bien cohabité et sont prêts à cohabiter de nouveau même s'il est certain que cela engendrera des contraintes.

Monsieur François HOLLANDE dit qu'il faut prendre cette consultation très au sérieux. C'est pourquoi il souhaitait qu'elle soit soumise au Conseil municipal.

Elle doit être large, générale, s'adresser à tous les utilisateurs qu'ils soient commerçants sédentaires, non sédentaires ou usagers du marché.

Aucune solution n'est parfaite. C'est à chacun de se prononcer et aux élus de décider en Février.

Monsieur Philippe GOUT demande si cette consultation est compréhensible pour les non-tullistes.

Les élus pourront-ils, en un laps de temps si court, analyser les questionnaires ?

Monsieur François HOLLANDE dit que si la Ville avait privilégié une solution et avait ensuite procédé à la consultation, cela aurait pu susciter des interrogations.

Dans le cas présent, il est fait confiance à ce que va dire un public très différent. Ce n'est pas un référendum.

Les réponses seront émises à partir de points de vue différents :

- les commerçants non sédentaires sont ceux qui font vivre le marché. Il faut les écouter. Il sait que pour beaucoup, ils ont déjà leur préférence. Ils font signer des pétitions. Même ceux qui étaient totalement contre le transfert, sont maintenant totalement contre le retour à la situation initiale.

- les commerçants sont généralement plutôt favorables à avoir le marché près des boutiques

Cela n'est pourtant pas si évident.

Il comprend que le marché ne doit pas être trop éloigné mais le fait qu'il soit tout près présente aussi parfois des inconvénients y compris pour l'accès aux magasins.

Ces commerçants doivent cependant donner leurs points de vue.

- Il y a enfin les usagers.

Pour beaucoup, ils sont tullistes. Certains sont des « acharnés » de la Cathédrale, d'autres sont des « passionnés » du Quai Baluze. D'autres peuvent être hésitants. C'est pourquoi il était important de faire apparaître un troisième scénario, qui, s'il n'est pas aujourd'hui celui de la majorité, pourrait être demain celui d'un relatif consensus. Il s'agit de se demander s'il n'est pas possible d'installer le marché sur le Quai Baluze et la Place Gambetta.

Madame Annie MARTINIE demande combien de mètres linéaires sont disponibles sur la Place de la Cathédrale.

Elle ne voit pas comment il est possible de remettre les étals comme auparavant.

Cette question n'est donc même pas à poser.

Mademoiselle Christèle COURSAT dit que c'est pour cela qu'elle a précisé que si le marché occupait la Place Gambetta et la Place de la Cathédrale, il faudrait pousser les étals sur les trottoirs de l'avenue Charles de Gaulle pour récupérer les linéaires.

Madame Annie MARTINIE dit que la façon dont est aménagée la place Berteaud rend impossible l'installation de commerçants.

Madame Christèle COURSAT dit que tout a été prévu pour que des commerçants puissent s'installer (branchements électriques, branchements d'eau).

Madame Annie MARTINIE demande combien de commerçants peuvent s'y installer.

Monsieur François HOLLANDE dit que moins de commerçants pourront s'y installer.

La Place Gambetta est utilisable comme avant.

Le stationnement serait supprimé le long de la place Berteaud. Les commerçants qui s'y installaient précédemment pourront s'y retrouver sans doute dans des conditions moins faciles et sûrement avec des risques d'altération de l'aménagement.

Il faudra être attentif à éviter les conséquences néfastes sur la place.

Il serait quand même possible d'y installer des commerçants.

Madame Annie MARTINIE fait état de la dangerosité de la place avec les escaliers.

Cela est contraignant pour les personnes âgées. Une rampe a été installée.

Monsieur François HOLLANDE dit qu'il ne faut pas laisser penser qu'il est impossible d'installer une part du marché sur la Place Berteaud.

Le marché sera différent mais il y aura sur la Place Berteaud une occupation possible s'il en est décidé.

S'il n'est pas souhaité que la Place Berteaud soit occupée, alors c'est le scénario n° 2 qui peut trouver sa justification avec une nouvelle occupation de la Place Gambetta dans des conditions un peu différentes de ce qu'elles étaient auparavant.

Il y a aussi une hypothèse dans la consultation permettant d'organiser différemment le marché en été et en hiver.

Monsieur Pierre DIEDERICHS remarque que les destinataires du questionnaire mentionné s'imposent bien évidemment.

Or, la question n'est pas seulement économique. C'est aussi un enjeu d'urbanisme, de qualité de vie, de qualité esthétique de ces lieux. Peut-être que certaines solutions pour le marché vont dans ce sens.

Sont aussi concernés les tullistes qui veulent émettre un avis par rapport à l'avenir de ce lieu.

Monsieur François HOLLANDE observe, pour faire suite à la remarque de Monsieur GOUT, qu'il faudra bien matérialiser dans le Tul'Mag, les rues, places.

Par ailleurs le fait que les non-tullistes répondent au questionnaire ne le gêne pas dans la mesure où ils font vivre le marché.

Monsieur Jean-Paul DUSSOURD dit qu'il faudrait faire un essai de retour Place de la Cathédrale et ensuite faire un bilan.

Monsieur François HOLLANDE pense qu'il va falloir faire un choix pouvant valoir sur plusieurs années.

Mademoiselle Christèle COURSAT dit qu'il y a un élément dont il faut tenir compte. Quand le marché a été déplacé en raison des travaux, l'élément majeur qui ressortait était que les commerçants non sédentaires craignaient de perdre leurs clients car ils pensaient qu'ils ne les retrouveraient pas sur les nouveaux emplacements.

Les non sédentaires souhaitent éviter de changer régulièrement de place.

Une logique s'établit pour les clients.

Il ne faut pas remettre régulièrement en cause le choix arrêté. Cela n'est pas bon commercialement.

Monsieur Jean COMBASTEIL rejoint les propos de Pierre Diederichs.

La Ville a voulu réaliser un aménagement d'urbanisme majeur.

Il pense qu'il y a une réponse positive par rapport aux dispositions prises.

Il est possible qu'il faille revoir certains détails mais il est toujours possible de régler cela.

Dans l'ensemble, ce quartier est mis en valeur. Il est d'ailleurs proposé de continuer son traitement en ce qui concerne les façades.

C'est ce qu'il faut respecter. Il faut essayer d'offrir en permanence cette perception de la Ville.

Les pavés sont un matériau d'une grande richesse, d'une grande noblesse.

La réhabilitation aurait pu se faire avec du béton mais c'est de la pierre qui a été utilisée.

Il y a plusieurs sortes de commerces. Les commerces de vêtements par exemple n'apportent pas de nuisances particulières. Par contre, pour ce qui concerne les commerces alimentaires, si les légumes sont vendus sur les pavés, si les poulets sont cuits sur les pavés, la place deviendra sale.

C'est son sentiment personnel, cela n'engage que lui.

Par conséquent, il pense qu'il faut essayer de trouver la solution qui sera celle qui altèrera le moins le caractère de cette place et lui conservera l'aspect agréable que tout le monde lui reconnaît.

Il est possible d'installer des commerçants sur la Place Gambetta.

Il faut éviter de bouleverser de nouveau le marché.

Il faut trouver la solution qui bouleversera le moins possible ce qui existe actuellement.

L'idée de rétablir la circulation sur toute la rive, d'un bout à l'autre n'est cependant pas inintéressante. C'est un facteur de fluidité de la circulation.

Il y a une remarque importante : le marché est bien sur la Promenade. Il faut en tenir compte. Il pense que le retour aux places de la Cathédrale se traduirait par un fort mécontentement.

Autant les gens apprécient les travaux, autant ils pourraient penser que l'argent investi sur ce quartier a été gaspillé.

Il faut étudier cette question en ayant ce sentiment de responsabilité. Il ne faut pas faire de cette affaire une polémique. Il faut voir quel est l'intérêt de la Ville et quelle est la meilleure façon de gérer cet espace qui est un espace important.

Le marché a un rôle économique mais c'est aussi une animation, un lieu de rencontre générant des échanges humains.

Il faut préserver en même temps les espaces rénovés.

Il s'agit de son ressenti personnel.

Il est favorable à ce que les élus fassent remplir le questionnaire sur le terrain, en discutant avec les commerçants et les usagers.

Il faut écouter mais aussi expliquer tous les aspects qui peuvent être mis en avant.

Madame Annie MARTINIE dit que samedi circulaient déjà des pétitions. Le service du GODP en a été informé.

La majorité a donc déjà un sentiment sur la volonté des gens.

Monsieur François HOLLANDE dit qu'une pétition a été lancée notamment par des commerçants qui souhaitent le maintien du marché sur le Quai Baluze. D'autres souhaitent son retour sur les places de la Cathédrale.

Le GODP l'a prévenu de cela. Il a répondu qu'il trouvait tout à fait normal qu'il y ait ce type d'initiative.

La Ville va regarder ces pétitions mais doit faire une consultation dont le caractère sera impartial.

Il est, en effet, différent de demander à quelqu'un de signer un papier dans le cadre d'une relation commerciale ou d'avoir une relation avec un agent municipal ou un élu quelle que soit sa sensibilité demandant aux usagers de réfléchir.

Des coupons vont être distribués avec le Tul'Mag et les gens pourront spontanément et librement faire connaître leurs points de vue.

Madame Annie MARTINIE observe que des voitures sont stationnées sur les pavés ce qui peut endommager les pavés.

Monsieur Christian PRADAYROL dit qu'il ne faut pas faire de polémique sur ce sujet.

La solution vers laquelle s'oriente la majorité est déjà connue.

Il est vrai qu'il faut prendre en compte la notion d'urbanisme. Mais il faut aussi que cette Place de la cathédrale soit un lieu de rencontre et qu'il y ait des manifestations. Il y a un équilibre à trouver.

Il va y avoir des divisions mais une solution sera trouvée.

Le problème essentiel n'est pas la localisation du marché. La Ville a saisi les instances consulaires afin qu'elles puissent mener une réflexion globale sur l'évolution commerciale et artisanale du centre ancien. Ce rapport a été remis en séance et il regrette de ne pas en avoir été destinataire plus tôt.

Il pense que la phase de réflexion est dépassée. Alors que va se créer sur la zone de la Marque un centre commercial important, il faudrait être dans l'action et non plus dans la réflexion.

Il regrette que cette réflexion n'ait pas été engagée plus tôt pour être aujourd'hui dans l'action et permettre aux commerces du Trech de relever la tête.

Cela est essentiel et même déterminant. Il y a le marché le mercredi et le samedi mais il y a d'autres jours dans la semaine et les boutiques ne doivent pas être vides.

Il est tant de saisir les chambres consulaires et d'agir.

Il est demandé à CATINVEST de mandater un collaborateur pour faire un diagnostic précis.

Il ne s'agit pas de faire un diagnostic mais de trouver de manière urgente des enseignes qui restructurent le Quartier du Trech.

Il faut aller très vite, mobiliser l'ensemble des acteurs économiques et trouver des solutions rapides pour éviter des dépôts de bilan dans le Trech.

Monsieur François HOLLANDE dit qu'il n'est pas du tout d'accord avec Monsieur Pradayrol.

Le problème n'est pas l'installation de surfaces commerciales sur la Zone de la Marque. Cela n'aura pas lieu avant 2008.

Le problème c'est actuellement le nombre de magasins vides dans le Trech et ce depuis plusieurs années.

Ces magasins sont vides car parfois des propriétaires refusent d'en faire quoi que soit.

La Ville n'a aucun moyen pour contraindre un propriétaire de vendre, de louer ou de réhabiliter sa surface.

Il est même possible que la Ville propose des enseignes et que des propriétaires ne souhaitent pas céder leur fonds de commerce.

Il n'est pas possible d'exproprier car cela ne peut se faire que s'il y a un but d'intérêt général. Or, ce n'est pas le cas car il s'agirait d'installer des commerçants privés.

Grâce à l'opération PRI, des immeubles ont été achetés. Des surfaces plus importantes vont ainsi pouvoir être créées.

Il se trouve, en effet, que les surfaces existantes sont trop petites pour accueillir des enseignes voulant s'y installer.

Il faut aussi faire venir des commerces nouveaux notamment dans le haut du Trech.

Il pense que la partie la plus proche de la Cathédrale va vivre mieux après les travaux que pendant les travaux voire qu'avant les travaux car une plus value commerciale a incontestablement été apportée.

Il va aussi falloir demander aux Chambres de Commerce de sensibiliser les commerçants pour des diversifications, des investissements.

Enfin, il peut y avoir des craintes liées à l'installation de grandes surfaces.

Il ne voit pas aujourd'hui ce qui pourrait créer une concurrence sur les magasins du Trech.

Les magasins de vêtements, de chaussures n'ont rien à voir avec ce qui va se faire sur la zone commerciale.

Le problème n'est pas lié à une concurrence, mais à une réhabilitation de surfaces.

Dans le Trech, il risque d'y avoir une avenue comportant essentiellement des banques, des assurances.

La stratégie de la Ville est d'avoir plutôt des commerces pouvant mêler vêtements, culture, loisirs, ... Il s'agit d'avoir une diversification de l'appareil commercial.

Cette étude va être menée. Il ne s'agit pas de faire un diagnostic ; le diagnostic, il vient de l'établir.

Il faut voir quels sont les facteurs de blocage de la rénovation de l'appareil commercial.

Il a bon espoir. Tout ce qui a été réalisé va donner une impulsion.

L'animation est de la responsabilité de la Ville. Il faut animer la Place Berteaud et toutes les occasions seront bonnes.

Monsieur Christian PRADAYROL dit que l'initiative privée ne peut être maîtrisée.

Sur les espaces propriété de la SEMABL , il y aura des choix déterminants sur ce qui sera mis.

Il va falloir trouver des commerces répondant à l'intérêt général.

Il est possible de dire à la SEMABL quels commerces il faut privilégier plutôt que de lui laisser faire des choix liés à des critères d'équilibre. Il y a des moyens pour intervenir.

Par ailleurs, quand il y a des problèmes de baux qui ne sont pas tous commerces, il existe une procédure de déspecialisation qui est prévue par la loi et il est possible de vendre à d'autres types d'activités.

Il y a une information à faire.

Il craint que le centre commercial sur le site de BW ne nuise aux commerces du Trech. Il pense que les gens qui iront y feront toutes leurs courses.

La création de ces surfaces commerciales aura une incidence globale sur le commerce du centre ville.

Monsieur François HOLLANDE ne le pense pas.

Le projet va être soumis à l'avis de la Commission Départementale d'Equipeement Commercial. Il verra quelle sera l'attitude de la Chambre de Commerce et d'Industrie et de la Chambre de Métiers qui représentent les commerçants et artisans de la Ville.

Il n' imagine pas qu'ils feraient un choix contraire à l'intérêt de leurs mandants.

Madame Annie MARTINIE dit que l'installation de ce centre commercial va se faire au détriment du petit commerce. Par exemple, les épiceries sises quai Baluze ou dans le Trech vont en souffrir.

Monsieur François HOLLANDE dit que le service rendu par une épicerie est un service de proximité, de présence, de livraison, de contact.

Ce n'est pas la même chose d'aller chez un commerçant de quartier que dans une grande surface.

Il ne faut pas inquiéter les commerçants. Il faut leur expliquer au contraire que c'est le développement de la Ville. Il est mieux d'avoir des enseignes partout dans la Ville et de pouvoir aller où l'on trouve ce que l'on cherche comme marchandise ou comme prestation.

Monsieur Jean COMBASTEIL croit que 60 % des enseignes présentes dans ce centre commercial sont déjà sur la ville. Cela peut avoir des effets d'attractivité.

C'est enfin un ensemble de centre ville..

Cela peut, peut-être, faire évoluer la nature des magasins mais aussi entraîner la création d'espaces commerciaux sur autre chose que ce qui peut exister.

Il y a peut-être un type de commerce intéressant, attractif, valorisant.

Il se souvient que l'installation du Centre Leclerc avait généré de vifs débats en séance du Conseil municipal.

Or, cela a été important pour la Ville.

L'installation du Monoprix dans l'avenue Victor Hugo, avait en son temps également soulevé des discussions.

- Lutte contre les locaux commerciaux vacants

La Ville a saisi les chambres consulaires afin qu'elles puissent mener une réflexion globale sur l'évolution commerciale et artisanale du centre ancien de Tulle ; cette étude pourrait passer par un diagnostic de la situation et la définition de pistes d'actions précises. Cette action spécifique pourrait être conduite par les chambres consulaires en relation étroite avec les services de la ville.

Parallèlement, la SEMABL poursuit dans le cadre de son action sur le PRI la restructuration d'îlots en centre ville qui permettra en rassemblant des pas de portes vacants de petites surfaces d'offrir des surfaces de moyenne importance plus facilement commercialisables.

La SEMABL a également recensé l'ensemble des locaux vacants du Trech et fait le lien avec les opérateurs qui souhaiteraient installer de nouvelles enseignes sur le site (déjà quelques contacts à ce jour).

Surtout, la société CATINVEST a mandaté un collaborateur pour faire un diagnostic précis des locaux vacants en centre ville et définir une stratégie pour l'implantation à Tulle d'enseignes de centre ville. Cette action est complémentaire de celle que la société Tulle Immo mène sur le site de la Marque avec la restructuration du site et sa transformation en moyenne surface commerciale qui devrait freiner l'évasion commerciale vers le bassin de Brive Malemort.

1 - Mise en place d'un dispositif façades spécifique

Un effort spécifique pourrait être mené autour des places de la cathédrale et de l'avenue Charles de Gaulle afin de dynamiser la rénovation des façades sur ce périmètre déjà engagée par certains propriétaires privés.

Une subvention exceptionnelle de 50 % du montant HT des travaux plafonné à 70 Euros le m² pourrait être accordée pour l'année 2007. Afin d'aider les propriétaires dans le montage de leurs dossiers, une étude de coloration simulant la rénovation des façades jouxtant les places de la cathédrale sera réalisée par la SEMABL en accord avec la Ville, l'Architecte des Bâtiments de France et le CAUE. Cette étude sera systématiquement présentée à l'ensemble des propriétaires dans le cadre d'une démarche volontariste de la Ville afin de les convaincre de réaliser au plus vite ces opérations.

A la fin de l'année 2007, les façades non rénovées feront l'objet d'un arrêté portant obligation de rénovation. Compte tenu des délais d'application de tels arrêtés, l'arrêté sera pris en janvier 2007 afin d'être exécutoire à compter du mois de janvier 2009.

Cette démarche permettra de compléter l'aménagement des espaces publics en valorisant l'ensemble du bâti qui jouxte le cœur de ville en combinant démarche incitative et volontariste et contrainte pour ceux qui refuseraient de participer à l'effort commun.

Il est donc demandé au Conseil Municipal de valider le principe d'attribution d'une subvention exceptionnelle de 50 % pour les travaux ci-dessus visés dans le périmètre du cœur de ville et ce pendant la durée de l'année 2007.

Monsieur Jean COMBASTEIL dit que concernant l'effort fait sur les façades, la volonté est de faire un plan général de coloration de ces façades.

L'objectif est d'essayer d'avoir quelque chose d'harmonieux.

Une aide de 50 % est allouée aux propriétaires.

APPROUVE à l'unanimité

Rapporteur : Mademoiselle Christèle COURSAT

- Information sur les animations de Noël

Du **samedi 9 décembre** au **samedi 23 décembre 2006**, la Communauté de Communes du Pays de Tulle propose « **Le Noël des enfants sages** », caractérisé par sept jours d'animations à l'échelle de son territoire.

36 communes seront tour à tour en fête les mercredis, samedis et dimanches avec :

- une après-midi d'animations « interactives » dans chaque centre bourg (15h – 17h30) :

- * séances de contes,
- * animations musicales,
- * création par un artiste local (aidé du public),

- la réalisation d'une page du Grand Livre de la Communauté de Communes du Pays de Tulle

Le **samedi 23 décembre à Tulle, à 19h**, aura lieu **l'arrivée inédite du Père Noël**, place de la cathédrale.

Le Grand Livre de la Communauté de Communes constitué des 36 pages réalisées dans des bourgs et villages sera exposé salle Latreille.

Ces animations s'inscrivent dans le cadre de la deuxième année d'exécution de la Démarche Collective Territorialisée. Elles ont pour objectif de valoriser l'environnement artisanal et commercial au travers de centres bourgs vivants et animés.

La Ville de Tulle est partenaire de cette animation est propose en parallèle un programme riche en nouveauté et attractions, qui mettra l'accent cette année sur le quartier du Trech nouvellement restauré :

- le petit train animé est de retour sur l'ensemble des quartiers du 17 au 23 décembre,
- des ateliers « cirque » seront organisés avec les Micheletty dans les rues.

Quartier du Trech :

- les 16, 17, 20 et 23 décembre les petits poneys et calèches de Gilles Bordes ainsi qu'un espace maquillage et dessins place Berteaud,
- le 23 décembre les rythmes ensoleillés du groupe Samba Résille et une mini kermesse devant la Cathédrale.

Mademoiselle Christèle COURSAT dit que l'objectif est d'animer une ville, un quartier.

Demain matin, l'inauguration des manifestations va contribuer à animer le quartier.

Dans le cadre des animations de Noël, il va y avoir des spécificités avec des groupes qui viendront du marché de la Gare et du marché de la Cathédrale.

Il y aura le petit train permettant aux chalands de pouvoir se déplacer dans la ville.

Il va y avoir dans le quartier du Trech, tout particulièrement sur la Place Berteaud, des petits poneys et un espace maquillage.

Le 23 Décembre un groupe de Samba va animer toutes les places du Trech. Ce groupe amènera les personnes sur la place de la Cathédrale pour le spectacle de l'arrivée du Père Noël.

Toutes ces opérations n'ont pu se faire que grâce à la mobilisation de fonds d'Etat (FRED), de la Région Limousin, de la Communauté de Communes, de la Ville de Tulle et de nombreux partenaires financiers qui accompagnent chaque année la Ville en partant du principe que le Noël à Tulle est toujours très beau.

Monsieur Christian PRADAYROL demande quel est le coût des animations. Le document d'information a été remis en séance et ne comporte pas de budget.

Mademoiselle Christèle COURSAT dit que ce dossier sera examiné à la Communauté de Communes mercredi prochain.

Il s'agit d'une opération pour l'essentiel communautaire. Un budget sera remis à la prochaine séance du Conseil municipal.

Il a été fait appel à des sponsors pour que le budget soit équilibré.

Monsieur Jan COMBASTEIL dit que cette opération est essentiellement financée dans le cadre de l'ORAC avec une ligne identifiée.

Madame Annie MARTINIE demande par qui a été faite la décoration de la Ville.

Monsieur Jean COMBASTEIL dit qu'elle a été faite par les Services municipaux.

Madame Annie MARTINIE demande qui a installé les décorations sur les lampadaires.

Monsieur Jean COMBASTEIL répond que c'est la Ville.

Madame Annie MARTINIE remarque que cela n'est pas beau. Elle observe que la Ville de Malemort a fait des décorations magnifiques.

Monsieur François HOLLANDE pense que ce qui est réussi, ce sont les couleurs sur la rivière ; le fait qu'il y ait plus de décorations sur le Trech.

La Corrèze n'est plus couverte de guirlandes lumineuses, cela était pourtant très bien.

Or, depuis que les berges ont été refaites, il n'y a plus les poteaux permettant de les fixer.

Il va falloir réfléchir à ce qui peut être fait.

Rapporteur : Monsieur Pierre DIEDERICHS

- Bilan du Festival des Nuits de Nacre 2006

Monsieur François HOLLANDE dit que c'est rétrospectif.

Cela a été un succès.

Il demande quelle a été la fréquentation, la retombée, ce qui est prévu l'an prochain.

Monsieur Pierre DIEDERICHS dit que les Nuits de Nacre ont été réussies et ont confirmé leur rôle d'évènement marquant essentiel de la Ville de Tulle.

Cet évènement a de plus en plus un rebondissement national voire international et c'est un élément important de la notoriété de la Ville de Tulle

Le bilan a pu faire apparaître des difficultés diverses.

L'élément nouveau essentiel est le fait que la partie « in » du Festival a, cette année, été donnée sous un chapiteau ce qui a permis d'augmenter fortement la jauge et de répondre surtout pour le spectacle de Dee Dee Bridgewater à la demande qui les années précédentes avait suscité de fortes frustrations du fait des limites de la jauge.

Cette décision d'utilisation du chapiteau a eu un impact financier qui a été parfaitement maîtrisé. C'est un élément important de progression de l'évènement.

Mademoiselle Laurence LAMY dit que le budget global de la Cité de l'Accordéon est de 210 000 €.

Monsieur François HOLLANDE remercie Laurence Lamy pour son rôle dans le succès du Festival.

La 18^{ème} édition du festival des Nuits de Nacre s'est tenue du jeudi 14 au dimanche 17 septembre 2006.

Le festival des Nuits de Nacre est organisé par **La Cité de l'Accordéon (Association de Gestion et d'Animation du Pôle de l'Accordéon de Tulle)**.

En collaboration avec

Les services de la Ville de Tulle (le Pôle Accordéons / Armes, le Service Communication, le Centre Technique Municipal, le Service Animation, le Service de Gestion et Occupation du Domaine Public, l'Ecole Nationale de Musique et de Danse, la Médiathèque, le Service Reprographie - Courrier, le Service Environnement, le Service Patrimoine - Gestion des salles),

L'Association Vivre et Entreprendre en Pays de Tulle,

L'Association « Des Lendemain Qui Chantent »,

La Galerie du Trech,

L'Office de Tourisme de Tulle,

L'A.P.A.T. (*les Amis du Patrimoine de l'Armement de Tulle*),

L'Association Tulle Commerce et Artisanat.

Financé par

Le Ministère de la Culture, Direction Régionale des Affaires Culturelles du Limousin,
La Ville de Tulle,

La Communauté de Communes du Pays de Tulle,

Union Européenne - Programme Leader +,

Le Conseil Régional du Limousin,

Le Conseil Général de la Corrèze,

La Caisse des Dépôts et Consignations,

La S.A.C.E.M.

Et le concours de

La Caisse d'Epargne d'Auvergne et du Limousin,
 La S.A.R.L. « Accordéons de France MAUGEIN »,
 La Distillerie LA SALERS,
 L'Hôtel MERCURE,
 Le Groupe LECLERC - TULLE,
 La Poste,
 La Générale des Eaux,
 Le Garage BIGEARGEAS - PEUGEOT,
 GROUPAMA.

Avec le relais médiatique de

France 3 Limousin - Poitou - Charentes,
 La Montagne,
 L'Echo,
 France Bleu Limousin,
 R.C.F. Corrèze,
 Radio P.A.C.

L'édition 2006 a inscrit une continuité dans l'évolution conséquente du festival par le nombre de concerts, spectacles, animations scolaires proposés aux publics aussi variés que l'instrument accordéon puisse le permettre.

Contre vents et marées, le festival a réussi à prendre le virage nécessaire pour son évolution avec des perspectives d'avenir inscrites sur des claviers accordés... malgré quelques harmonies dissonantes.

L'organisation du festival a débuté en novembre 2005 avec le choix de la thématique (annoncée en janvier 2006) et des dates. La programmation a été réalisée de décembre 2005 à mai 2006.

La Cité de l'Accordéon a reçu par courrier, par fax ou par mail plus de 1400 candidatures artistiques.

Chaque candidature a reçu un accusé de réception et a engendré la constitution d'un dossier.

Chaque dossier se devait d'être constitué d'une présentation de la formule artistique, d'une fiche technique, d'une revue de presse, d'un CD ou DVD.

Une présélection a été réalisée en lien avec la thématique.

Chaque groupe sélectionné a été vu et entendu en concert par Laurence LAMY à l'exception de deux groupes (les sœurs Patachon et LalaBolduc) qui ont été conseillés par des associations ou particuliers s'inscrivant dans la diffusion corrézienne.

La programmation artistique était riche, éclectique et surprenante.

Des têtes d'affiche telles que Dee Dee Bridgewater, Lio, Kent, les Castastafiore Bazooka, Les Fleurs Noires aux créations (Catherine Fontaine, Les Enfants de Tulle, Michèle Bernard), via les découvertes artistiques (Mam, Jasmine Vegas, Zazie Musette, Yeti), la thématique des femmes a réellement tenu les bretelles dans le respect de tous les répertoires musicaux existants.

La Cité de l'Accordéon a organisé 75 animations et/ou concerts en 3 jours ½.

66 concerts ou animations étaient à entrée libre. Seules 9 prestations étaient payantes. Nous avons comptabilisé 2764 entrées payantes avec des jauges restrictives.

Les jauges des salles variaient entre 150 et 900 places.

Sur l'ensemble des prestations proposées, de nombreuses associations du département de la Corrèze ont apporté leur contribution à la réussite de l'événement.

Le concept du festival a extériorisé progressivement les prestations artistiques pour devenir de 1998 à 2006 un événement de rues.

L'accordéon est aux terrasses ou dans les cafés, dans les salles de spectacles, à la Résidence de Nacre, à la maison d'arrêt, dans les magasins, dans les restaurants, sous des chapiteaux montés pour l'occasion dans la ville de Tulle et plus spécifiquement dans le quartier historique même si le festival s'étend tous les ans un peu plus, suivant le cours de la rivière Corrèze.

2006 marque l'arrivée de nouveaux lieux de spectacle : le chapiteau Place Brigouleix, le hall du Théâtre et la Résidence de Nacre.

La formule de deux chapiteaux (Gambetta et Brigouleix) est très positive.

Malgré les intempéries des jeudi 14 et vendredi 15 septembre obligeant les organisateurs à déplacer certains concerts ou animations, l'ensemble de la programmation a été respecté avec des transferts de sites.

Tous les artistes ont été très satisfaits de l'accueil général, de l'organisation et de l'accompagnement.

85% d'entre eux ont adressé des courriers de remerciements, de soutien, d'encouragement.

Ils sont, pour la plupart, surpris que malgré l'importance et l'ampleur de l'organisation, l'équipe ait réussi à maintenir un événement à échelle humaine où les rencontres et la convivialité dominent.

Organisation des sites

Chapiteau Brigouleix appelé pour l'occasion chapiteau Yvette Horner.

La nouvelle organisation des infrastructures d'implantation du festival dans la ville avec, entre autres, la mise en place d'un chapiteau d'une capacité d'accueil de 920 personnes pour les concerts dits de tête d'affiche a su trouver sa place.

Le challenge 2006 d'installation de cette structure a globalement réussi.

Une scène remarquable, une salle bien pensée, un espace loge satisfaisant, un espace détente bien agencé, un espace restauration identifié, une équipe technique renforcée sur cette édition et opérationnelle, la création d'un poste accueil, le renfort et l'intégration de l'équipe RAVS.

Un lieu qui était pensé pour être autonome.

A améliorer

- L'espace Accueil Publics doit être pensé (signalétique, point information, la zone Accueil du public)

Chapiteau Gambetta appelé chapiteau Graziella Sabatier et village Gambetta

Globalement cette année, malgré des espaces plus cohérents sur l'organisation du village, celui-ci donnait une sensation de fermeture sur lui-même.

L'agencement du chapiteau est bien pensé : nous avons trouvé cette année un compromis entre les différentes articulations (scène / régie / espace bar / espace détente / sécurité – évacuation).

Un lieu bien géré (scène, loges et conditionnement) qui a maintenant parfaitement trouvé sa place dans le cœur du festival.

La restauration : globalement satisfaisant avec un Sébastien Liccardi qui a compris les besoins du festival et adapté son fonctionnement en conséquence.

Chapiteau France Bleu : l'idée de regroupement et de visibilité du média sur ce site est un point positif.

Chapiteau Accueil : une décoration et un investissement des lieux très sympathiques mais peu fonctionnels.

Perspectives 2007 : repenser le village en conséquence des travaux. Implantation souhaitée sur le contour de la cathédrale jusqu'à l'utilisation de la Place Berteaud comme théâtre naturel.

Bars / restaurants

9 lieux participaient à l'événement : la Taverne, le Jardin, le Molière, l'Abbaye, le Richelieu, les 6 nations, la Rotonde, le Globe et le Windsor.

Pour chaque soirée organisée, un bar tulliste participe à hauteur de 230 € HT, un restaurant à hauteur de 330 € HT. Pour cette somme, la Cité de l'Accordéon met à disposition la programmation artistique et la technique (matériel et personnels).

Nous rencontrons des difficultés de comportement sur certains lieux envers l'équipe technique du festival et l'accueil des artistes.

Perspectives 2007 : la direction refuse que l'ensemble d'un dispositif soit remis en question pour deux interlocuteurs incorrects. Néanmoins, elle s'interroge sur le renouvellement de certaines participations.

Les équipes

Président : Jacques GORY

Direction, administration et programmation : Laurence LAMY

Attachée de presse : Soizick FONTENEAU

Direction technique : Pierre FLEYGNAC

Régisseur Général : Fabrice CHAUMEIL

Responsable accueil : Sandrine GUILLOU

Avec sa volonté de croissance, le festival a créé de nouveaux postes et renforcer ceux existants.

En technique, 14 personnes ont été embauchées, en direct par le festival, disposées sur les différents sites.

Ils ont été aidés efficacement par les équipes techniques de la Ville de Tulle, un agent du Musée des Armes, et l'équipe RAVS.

En accueil, 2 personnes ont été embauchées. L'une pour la coordination générale de l'accueil du festival et des équipes, l'autre pour le lieu spécifique du chapiteau Brigouleix.

L'accueil a été organisé en lien avec 29 bénévoles (dont trois mises à disposition), trois agents du Pôle Accordéons, l'équipe Patrimoine de la ville de Tulle, et l'association APAT pour les navettes de véhicules.

En décoration

La Cité de l'Accordéon pour la troisième année consécutive a sollicité l'association Entresorts pour investir les différents lieux de spectacle de la ville.

L'attachée de presse a fonctionné en binôme avec une bénévole.

Perspectives 2007 : Eu égard à l'importance prise par le festival, au travail réel de partenariats et de mécénat à mettre en place, de communication à réaliser, de démarches administratives importantes et de réflexion liée au tourisme et à l'accueil, la Cité de l'Accordéon envisage le recrutement d'une personne sur la structure associative à 100%.

Cette création d'embauche pourrait être portée, à hauteur de 50%, par le dispositif régional de soutien aux projets et à l'emploi associatifs.

Les partenaires

Une relation de suivi et de confiance avec les partenaires et la direction du festival a permis la continuité de l'événement.

Chaque partenaire est satisfait d'avoir trouvé sa place en fonction d'une réciprocité de besoins.

De nouveaux partenaires sont demandeurs pour s'investir dans l'événement.

La Cité de l'Accordéon devra être attentive au respect des autres partenaires et à éviter la réalisation d'une affiche avec un nombre considérable de logos.

Communication

Elle s'articule en plusieurs aspects :

1) la communication liée à la diffusion du festival en amont de l'événement.

* Le 8 mars 2006, pour la journée de la femme, la président et la directrice ont réalisé une première conférence de presse avec la sortie d'une plaquette recto verso, format carte postale, en 15 000 exemplaires.

* Un pré dossier de presse a été réalisé et adressé en avril aux quotidiens nationaux et régionaux.

* Des insertions ont été réalisées.

* 45 000 programmes avec une volonté de modification de format. La plaquette de format A4 voulue comme un livret. Le document est réussi esthétiquement et dans son contenu.

* Campagne d'affichage : à la fin du mois d'août, réalisée par l'équipe Pôle Accordéons / Armes sur la ville, la communauté de Communes, Argentat, Beaulieu, Ussel et Brive.

- 4000 affiches (40 x 60 cm)

- 600 affiches pour le réseau abribus départemental et municipal

- nouveauté : 15 affiches (format 4 x3 m) grâce au département de la Corrèze

* une conférence de presse le 16 juin 2006 à la SARL Accordéons de France Maugein

* un dossier de presse réalisé à 1100 exemplaires et distribué fin juin

* 3500 cartons d'invitation pour les vernissages et l'inauguration du festival

Le service Communication de la ville de Tulle, l'attachée de presse en lien avec l'équipe du Pôle Accordéons / Armes ont fait un travail remarquable quant à la réalisation des insertions et de la diffusion.

2) la communication sur le festival / à améliorer

Des problèmes de signalétique pour la circulation et d'indication des différents lieux du festival

Conclusions 2006

Points négatifs

- Déluges pluvieux, des 14 et 15 septembre, pas nacrés du tout
- Des problèmes de coordination avec la ville (foulées tullistes, salon de l'habitat)
- Des perturbations liés aux travaux difficiles à gérer (plan de circulation, stationnement...)
- Chapiteau accueil à retravailler (séparer catering de l'information / lisibilité et identification de la presse)
- Problème d'accueil dans la ville (stationnement, parking, hôtels)

Points positifs

- Réussite de l'événement avec une évolution marquante

- Image du festival bien implantée dans les esprits
- Des artistes enthousiastes
- Respect des engagements et du budget
- Des créations de poste
- Un festival qui prend de l'ampleur (voir la revue de presse)
- Une programmation qui attire des publics aussi variés que les systèmes de l'instrument
- Gestion du parc de voitures
- Réorganisation des implantations : transfert de France Bleu sur le village Gambetta, nouveau chapiteau (...)
- Partenariats avec les services de la ville et les associations locales
- Prêt des vélos électriques et autres
- Bonne ambiance avec les équipes de la ville

e festival des Nuits de Nacre et la Cité de l'Accordéon se portent bien et préparent la 19^{ème} édition qui se tiendra du jeudi 13 au dimanche 16 septembre 2007.

La situation budgétaire est saine.

L'assemblée générale se tiendra le vendredi 9 février 2007.

Environnement -

Rapporteur : Monsieur Philippe BERNIS

2- Demandes de subventions à l'ADEME, à la Région, à l'Europe pour le financement de travaux en vue de la réalisation d'économies d'énergie

- **chaufferies bois Auzelou - Chambon**
- **chauffe-eau solaires**

Pour faire suite au diagnostic énergétique des bâtiments communaux, la Ville de Tulle envisage de réaliser une première tranche de travaux liée principalement aux énergies renouvelables.

L'objectif souhaité est de réaliser 20% d'économies d'énergie afin de lutter contre le réchauffement climatique.

Le présent dossier propose donc :

- * La création de chaufferies bois

- A l'Auzelou :

La chaufferie centraliserait la production d'énergie pour l'ensemble des équipements du site :

- * Centre Aquarécréatif
- * Salle des Musiques Actuelles
- * Boulodrome

- * Salle plurifonctionnelle
- * Stades : d'honneur et annexe Alexandre Cueille

et comprendrait les actions suivantes :

- Suppression des chaufferies existantes
- Création d'une chaufferie centrale bois d'une puissance de 2000 KW
- Création d'un silo de stockage
- Création d'un départ en chaufferie et d'un réseau de chaleur sur l'ensemble du site
- Création de sous stations avec échangeurs à plaques pour chacun des bâtiments
- Travaux annexes de génie civil - aménagement des accès.

- Au Chambon :

La chaufferie centraliserait la production d'énergie pour :

Le centre de loisirs :

- Bâtiment principal (château)
- Bâtiment annexe - salle d'activité
- Bâtiment préfabriqué - salle de motricité
- Conciergerie

Le service des espaces verts :

- Bureau
- Ateliers
- Vestiaires
- Serres

et comprendrait les actions identiques à celles énumérées pour l'Auzelou. La puissance de cette chaudière serait de 300 KW.

Le temps de retour sur investissement pour le site de l'Auzelou est non significatif, tandis que celui du Chambon est estimé à 22 ans.

Une étude de faisabilité sera faite avant la réalisation des travaux pour les 2 sites.

* La mise en place de chauffe eau solaire :

- Ces équipements seraient installés dans les bâtiments à forte consommation d'eau chaude, locaux sportifs et scolaires.

Equipements sportifs :

- Gymnase Victor Hugo
- Gymnase Turgot
- Dojo
- Stades d'honneur et annexe Alexandre Cueille
- Stade de la Cible
- Stade de Pounot

Ecoles :

- Auzelou
- Baticoop
- Fageardie
- Jean Jaurés
- Joliot Currie
- Turgot
- Virevialle

Les temps de retour moyen sur investissement seraient de 27 ans pour les écoles et 23 ans pour les équipements sportifs.

Le coût estimé pour les travaux et les études est :

- | | |
|---------------------------|--------------|
| ➤ Chauffage Auzelou : | 1 130 000 HT |
| ➤ Chauffage Chambon : | 310 000 HT |
| ➤ Chauffage eau solaire : | |
| ○ Equipements sportifs : | 69 000 HT |
| ○ Ecoles : | 115 000 HT |

soit un montant total de 1 624 000 € HT.

Il est proposé au Conseil municipal :

- **de solliciter des subventions aussi élevées que possible de l'ADEME, de la Région, de l'Europe en vue du financement de ces opérations**
- **d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à entreprendre les démarches afférentes.**

Monsieur Philippe BERNIS précise qu'il s'agit d'une subvention qui est dans la continuité de l'étude qui a été lancée avec la Région sur les consommations énergétiques de la Ville dans le cadre de l'objectif - 20 % sur deux ans.

Il signale que ce qui est important dans ce dossier est la demande de subventions sur la création de chaufferies bois notamment à l'Auzelou voire au Chambon.

L'installation de ces chaufferies demande des études préliminaires et une bonne analyse du coût des travaux.

Ce qui peut se faire dans le courant de l'année 2007, c'est la mise en place de chauffe-eau solaires sur des installations dispersées et situées en dehors des sites protégés de la Ville bien que sur ce plan, la situation évolue grâce à l'ADEME et à la coordination entre la SEMABL et l'Architecte des Bâtiments de France.

Les temps de retour sont mentionnés dans le rapport de présentation.

Il est néanmoins prudent sur ce point. Il ne sait pas si dans 27 ans le temps de retour ne sera pas déjà atteint. Le temps de retour du viaduc de Millau risque par exemple d'arriver lorsqu'il n'y aura plus de pétrole. Cela est assez aléatoire.

Monsieur Christian PRADAYROL demande comment est calculé le temps de retour.

Monsieur Philippe BERNIS dit qu'il est calculé sur le pourcentage d'économie réalisé et en fonction du prix des énergies à l'instant t.

Par exemple, pour calculer le temps de retour sur le remplacement d'une chaufferie au fioul par une chaufferie bois, il faut prendre le coût du fioul à l'heure actuelle, essayer d'évaluer plus ou moins le coût du fioul à l'horizon de 10, 15, 25 ans mais cela est très difficile ; il faut mesurer l'impact de l'investissement supplémentaire dû à la chaufferie bois ; il faut mesurer aussi le coût d'alimentation en bois. Le calcul est compliqué et n'est valable, à son sens, que sur le court terme (3 à 5 ans). Cela est aisé pour un chauffe-eau solaire ou de l'isolation car l'économie faite en terme de chauffage peut être mesurée rapidement.

Il est alors possible de ramener cette économie au coût de l'investissement supplémentaire et cela donne le temps de retour.

Cela est assez évident sur 4 ou 5 ans. Cela est plus difficile sur 20-22 ans. Il n'est, en effet, pas possible de savoir quelle sera l'évolution du prix des matières premières.

Sur 40 ans, cela est aléatoire.

Monsieur Gilles RAVINET informe que le temps de retour se calcule hors subventions.

Si les subventions sont prises en compte, le temps de retour baisse, ce qui peut devenir intéressant.

Monsieur Philippe BERNIS dit qu'il est de toute façon toujours plus intéressant de substituer des énergies renouvelables à des énergies non renouvelables, énergies dont on dispose localement, telle que le bois.

APPROUVE à l'unanimité

- Information sur :

- la mise en place des périmètres de protection autour des prises d'eau potable de Bourbacoup et de Neupont
- la pérennisation de la ressource en eau
- la résorption progressive des tuyaux plomb et des rejets directs dans la Corrèze

Mise en place des périmètres de protection autour des prises d'eau potable de "BOURBACOUPE", de "NEUPONT", et des captages d'eau souterraine de NEUPONT .

L' Alimentation en eau potable de la commune de Tulle

La commune de Tulle bénéficie actuellement de 3 ressources pour l'alimentation en eau potable :

- La prise d'eau de surface dite de BOURBACOU sur la rivière Corrèze,
- La prise d'eau de surface dite de NEUPONT sur la rivière SOLANE,
- Les captages d'eau souterraine de NEUPONT .

La mise en conformité de la ressource

Aujourd'hui, aucune des ressources en eau potable de la commune ne possède des périmètres de protection réglementaires.

Par conséquent et conformément à l'article L.1321-2 du code de la santé publique et à la loi sur l'eau du 03 janvier 1992 (art 13.1) qui préconisent l'établissement de périmètres de protection autour de chaque point d'eau destiné à la consommation humaine, la commune de Tulle a décidé par délibération de son Conseil Municipal du 6 décembre 2002 de mettre en conformité les périmètres réglementaires autour de l'ensemble de ses captages d'eau potable.

La procédure de mise en place des périmètres de protection autour des captages d'eau potable

Cette procédure se scinde pour les ressources de la commune de Tulle en 3 phases :

1- Etude préalable à la définition des périmètres de protection et dossier d'autorisation de prélèvement

2- Phase administrative relative à la mise en conformité des ressources : avis de l'hydrogéologue agréé, enquête publique, arrêté préfectoral autorisant la commune à prélever les eaux et déclarant d'utilité publique la mise en place des périmètres de protection, enregistrement de l'arrêté préfectoral au bureau de la conservation des hypothèques.

3- Phase *Acquisitions – Indemnités – Travaux* qui correspond à l'achat des périmètres de protection immédiate, l'indemnisation des servitudes instaurées dans les périmètres de protection rapprochée et la réalisation des travaux de réhabilitation.

Actuellement seule l'étude préalable à la mise en conformité des ressources a été lancée. Celle-ci a fait l'objet d'une demande d'aide à l'agence de l'Eau Adour Garonne.

L'étude préalable à la mise en place des périmètres de protection autour des captages.

Rappel réglementaire

L'utilisation d'un captage à des fins d'alimentation en eau destinée à la consommation humaine par une collectivité publique nécessite le respect de procédures administratives :

- La déclaration d'utilité publique au titre de l'article L1321-2 du Code de la Santé Publique et le cas échéant au titre de l'article 113 du Code Rural (pour les cours d'eau non domaniaux) concernant :

- les travaux de dérivation des eaux,
- l'instauration des périmètres de protection,

- L'autorisation ou la déclaration au titre des décrets n°93-742 et 93-743 modifiés du 29 mars 1993 pris en application de l'article 10 de la loi sur l'eau, au-delà de certains seuils (prélèvements, rejet, travaux dans le lit mineur, etc...)

- L'autorisation préfectorale de distribuer au public de l'eau destinée à la consommation humaine, en application du décret 2001-1220 du 20 décembre 2001. Cet arrêté fixe les traitements nécessaires pour que l'eau distribuée soit conforme aux normes en vigueur.

Dans un souci de simplification de ces procédures, l'ensemble des autorisations peut être délivré par un unique arrêté préfectoral pris après avis du Conseil Départemental de l'Environnement et des Risques Sanitaires et Technologiques (CODERST).

Outre la prise en compte des droits des tiers (expropriations éventuellement nécessaires, création de servitudes, droits antérieurs de pompage), la procédure permet :

- de s'assurer de la potabilité de l'eau distribuée ;

- d'instaurer autour de la prise d'eau des périmètres de protection indispensables pour empêcher la détérioration des ouvrages de prélèvement et pour limiter les risques de pollution de la ressource sollicitée ;

- d'examiner l'incidence de l'installation sur la ressource en eau et le milieu récepteur.

Déroulement de l'étude

Cette étude sous conduite d'opération de la Mission Captage du Département de la Corrèze (CPIE de la Corrèze) a été confiée au bureau d'étude CALLIGEE Sud- Ouest de Toulouse suite à un appel d'offre.

Cette étude est en fait scindée en deux sous études :

*Etude préalable à la mise en place des périmètres de protection autour des captages.

*Dossier d'autorisation de prélèvement au titre de la loi sur l'eau.

L'étude préalable à la mise en place des périmètres de protection.

L'étude préalable doit permettre à un hydrogéologue agréé en matière d'hygiène publique de définir des périmètres de protection.

L'arrêté du 26 juillet 2002 relatif à la constitution des dossiers mentionnés aux articles 5, 10, 28 et 44 du décret 2001-1220 du 20 décembre 2001 modifié concernant les eaux destinées à la consommation humaine, précise que l'étude doit comporter :

*** La description de la ressource**

Il sera notamment mentionné les caractéristiques hydrologiques du bassin versant et l'estimation des vitesses de transfert en cas de déversement en périodes de crue et d'étiage. C'est dans ce cadre que sur la rivière Corrèze deux traçages ont été réalisés en hautes et basses eaux.

*** L'appréciation de la vulnérabilité de la ressource**

en fonction notamment :

- de la nature de la ressource,
- du mode d'écoulement des eaux
- de la nature géologique et hydrogéologique du bassin d'alimentation
- des échanges entre réservoirs aquifères (de surface ou souterrain).

* **L'évaluation des risques de pollution** en dressant l'inventaire exhaustif des sources de pollution potentielles, accompagné d'une carte datée les situant dans la zone d'étude, et d'une hiérarchisation des risques à prendre en considération dans la protection des points d'eau.

* **Les mesures de protection (et les mesures palliatives) proposées** et notamment celles visant les installations, ouvrages, travaux et activités existants ou à venir, susceptibles d'être concernés par des restrictions, aménagements, travaux ou interdictions à l'intérieur de la zone d'étude. Le cas échéant, les mesures de surveillance et d'alerte à mettre en œuvre.

Cette étude est maintenant terminée pour les prises d'eau de surface de la commune.

L'hydrogéologue agréé, Monsieur CHALLIER, qui en a pris connaissance et a réalisé plusieurs visites de terrain, est en train de rédiger les avis sanitaires définissant les périmètres et les mesures de protection autour des prises de BOURBACOU et de la SOLANE.

Elle est en cours concernant les captages d'eau souterrain dits de la nappe de La SOLANE.

En effet, lors de l'étude préalable et après consultation des archives, il est apparu que la ressource captée a deux origines :

-deux captages d'eau souterraine par drains situés sur les flancs de la SOLANE .

On distingue :

*le captage de *Pranlat* qui est situé sur la parcelle n°3 de la section AW sur la commune de Naves. Cette parcelle est propriété de la commune de Tulle.

*le captage de *Masmazel* qui est situé sur la parcelle n° 69 de la section AC sur la commune de Tulle. Cette parcelle est propriété de la commune de Tulle.

-un drain d'environ 2 km de longueur placé le long de la SOLANE qui capte la nappe d'accompagnement de la SOLANE. 14 regards de visite, cadastrés et appartenant à la commune de Tulle permettent en fonction de leurs état de visualiser l'écoulement de l'eau captée.

Dans ce cas, deux problèmes se posent :

- quelle est la part de production de ces deux ressources ?
- la protection du drain captant la nappe d'accompagnement de

La SOLANE risque d'être assez difficile à mettre en place (création d'un périmètre de protection immédiate couvrant la longueur du drain soit environ 2 km au sein de prairies et réhabilitation des ouvrages de visites).

Afin de pouvoir statuer sur la pérennité de ces ressources, il est indispensable de connaître

- d'une part la production des deux ressources,
- et d'autre part la délimitation des périmètres et des mesures de protection.

Pour cela, **des travaux devront être réalisés par les services techniques de la ville de façon à ouvrir trois regards de visite et visualiser l'arrivée des deux drains de captages.**

- il sera ensuite nécessaire d'évaluer leur production et demander l'avis de l'hydrogéologue agréé.

Concernant ces investigations, il est envisageable d'avoir des réponses techniques et financières vers la fin de l'année 2007.

Le dossier d'autorisation au titre de la loi sur l'eau

Ce dossier réglementaire prend en compte principalement deux éléments : la filière de traitement et l'autorisation de prélèvements,

- Le dossier relatif à la filière de traitement

Dans le cadre de l'autorisation de prélever et de distribuer l'eau pour la consommation humaine, en application du décret 2001-1220 du 20 décembre 2001, le pétitionnaire fournira une étude justifiant la filière de traitement proposée. Ce volet de l'étude s'attachera à fournir les informations permettant de justifier l'adéquation entre la qualité de l'eau brute et la filière de traitement et décrire les moyens mis en œuvre pour assurer la fiabilité et la sûreté de la production d'eau potable.

Cette partie du dossier d'autorisation est terminée.

- Le dossier relatif à l'autorisation de prélever de l'eau

Il est important de rappeler que la demande d'autorisation ne porte pas uniquement sur la prise d'eau. Elle englobe tous les Installations, Ouvrages, Travaux et Aménagements (IOTA) qui s'y rattachent (rejet de la station de traitement, création et fonctionnement du bassin de stockage d'eau brute, traversée de conduite, travaux en lit majeur, ...),

- il est donc constitué si l'installation ou les travaux sont soumis aux dispositions de l'article 10 de la loi n°92-3 du 3 janvier 1992 sur l'eau et aux décrets d'application n°93-742 et n°93-743 du 29 mars 1993.

- Il vise principalement à étudier l'incidence des prélèvements sur le milieu naturel en comparant les débits de prélèvement aux débits caractéristiques des cours d'eau.

Cette partie du dossier d'autorisation est en cours et se heurte aux problèmes suivants :

- La prise d'eau de BOURBACOU sur la rivière Corrèze:

Le principal problème que rencontre cette prise d'eau réside dans le fait que le débit naturel d'étiage du cours d'eau est parfois inférieur au débit réservé qui doit être maintenu en aval de la prise d'eau. Dans ce cas, cela entraînerait pratiquement **un arrêt du pompage.**

- La prise d'eau de NEUPONT sur la rivière SOLANE.

Avant de pouvoir étudier l'incidence du prélèvement de la prise d'eau sur la rivière, il est nécessaire de connaître le prélèvement réel. Ce qui n'était pas possible car l'arrivée de cette

production était commune avec celle des captages d'eau souterraine et on ne connaît pas les parts de chaque production.

VEOLIA EAU a par conséquent mis en place un appareil de comptage sur la conduite propre à la ressource souterraine, on pourra connaître, par déduction, les productions de chacune des ressources.

L'incidence des prélèvements sera étudiée par la suite. Néanmoins, il est fort probable que l'on se retrouve dans la même situation que pour la prise d'eau de la Corrèze. De plus au niveau de la production d'eau souterraine, il sera nécessaire de connaître la part de chacune des ressources : 2 captages d'eau souterraine par drain de *Pranlat* et de *Masmazel* et drain de la nappe d'accompagnement de la SOLANE .

Cette partie du dossier d'autorisation est en cours. Des indications concernant l'évolution de la loi sur l'eau et les données quantitatives sur l'axe SOLANE sont indispensables avant de poursuivre l'étude.

Monsieur Philippe BERNIS dit que cette information fait suite aux questions qu'avaient posées en particulier François RABIER lors du Conseil municipal de Septembre au cours duquel avait été présenté le rapport du délégataire chargé du service de l'eau et de l'assainissement.

Monsieur François RABIER avait alors posé des questions qui concernaient les périmètres de protection, la résorption des branchements plomb et des rejets directs dans la Corrèze.

Pour la résorption des rejets directs, les services techniques font lors de chaque opération de surface, les travaux sur les réseaux en profondeur. Ces travaux sont faits de façon à améliorer la situation.

Les gros travaux effectués en 2006 concernent la place de la Cathédrale et l'avenue Charles de Gaulle.

Sur ces travaux les services techniques ont remarquablement bien travaillé.

Ils ont bénéficié de l'aide de l'Agence de Bassin Adour Garonne qui a, dans certains cas, participé au financement des travaux.

Des travaux ont été engagés fin 2006 sur la rue Fontaine Saint-Martin. Ils vont se poursuivre en 2007.

Ces travaux sont dans la continuité de ce qui a pu être fait dans le quartier de l'Alverge.

- Le diagnostic des réseaux d'assainissement est une opération qui a été entamée. Ce sont des interventions de longue haleine qui demandent l'intervention de cabinets extérieurs.

Le diagnostic est fait pour identifier les rejets directs mais aussi les « détournements souterrains d'eau », les mauvais branchements.

Cela va se finaliser ce mois-ci. Suite à de petits problèmes, les derniers passages caméra n'avaient pas pu être effectués.

Il vont l'être courant décembre - janvier.

- Les branchements plomb. Cela n'est pas du ressort de la Mairie mais du délégataire.

Le nombre de branchements réalisés est chiffré chaque année.

En 2006, des travaux ont été réalisés dans le quartier du Trech. Dans le cadre des travaux d'assainissement, la Générale des Eaux a eu aussi beaucoup de travail pour résorber tous les branchements plomb.

Fin 2005, début 2006, il en restait 193.

Fin 2006, il doit en rester un peu plus de 100.

Pour ce qui concerne la mise en place des périmètres de protection autour des prises d'eau potable, le rapport de hydrogéologue a été transmis à la Ville avec une partie sur les captages de la Solane sis en amont du lotissement de la Solane. C'est un sujet important. Actuellement, il y a deux sources d'alimentation en eau potable sur Tulle :

- les captages sur la Solane
- les captages sur la Corrèze

Progressivement les captages sur la Solane baissent en pourcentage par rapport aux captages sur la Corrèze.

Lorsque la Ville a fait faire cette étude sur la protection des captages, elle s'est rendue compte que la pérennisation de la ressource en eau sur la Corrèze était un sujet préoccupant puisque environ deux mois dans l'année, il est pompé sur la Corrèze alors que théoriquement et réglementairement cela est interdit puisque le débit de la Corrèze est en dessous du débit autorisé en période d'étiage.

Un débit de la Corrèze réservé est fixé de par les règles actuellement applicables. C'est un débit qui doit toujours circuler dans la Corrèze. Il est interdit de faire des prélèvements qui viennent prendre sur ce débit réservé. Or, deux mois par an au minimum (notamment en 2003 et 2005 où il y a eu des périodes de sécheresse), le débit de la Corrèze est en dessous du débit réservé et il ne faudrait pas pomper pour l'alimentation en eau.

Le débit réservé est d'environ 1000 litres seconde.

Le pompage maximum effectué pour l'alimentation en eau peut atteindre 110 ou 111 litres/seconde.

Il est arrivé notamment en 2003, qu'il y ait des débits dans le lit de la Corrèze qui soient guère supérieurs à 500 litres/s.

Le Préfet en a été informé.

La Ville demande, dans le cadre de la nouvelle loi sur l'eau, de pouvoir parvenir à un compromis difficile.

La préservation de la ressource en eau pour l'alimentation en eau est nécessaire et doit être l'objectif premier. Mais il y a aussi la pérennisation de la vie dans la rivière.

Il y a aussi les économies d'eau avec la résorption progressive des fuites dans le réseau d'alimentation en eau de Tulle. Le rendement de 70 % n'est pas mauvais mais il n'est pas optimum. Sur les 100 litres/seconde prélevés, il n'y en a que 70 qui sont distribués dans Tulle.

Il y a d'autres pistes portant sur les économies d'eau et l'utilisation prolongée d'autres ressources naturelles comme les eaux de pluie.

Prochainement, il faudra débattre sur le rapport de l'hydrogéologue car il y aura des décisions importantes à prendre notamment sur les prises d'eau de la Solane qui sont actuellement non protégées.

S'il y a des questions, il est possible d'interroger Farida CHAMPINOT.

Les questions plus pointues seront posées au CPIE de Neuvic qui est l'organisme maître d'œuvre des captages et ce sur l'ensemble de la Corrèze.

3- Demande de subvention à l'Agence de l'Eau Adour Garonne pour le financement de mesures de débits et d'analyses physico-chimiques sur la Corrèze et la Solane

Dans le cadre de l'élimination des rejets directs d'eaux usées, la Ville de Tulle souhaite réaliser des mesures de débits et des analyses physico-chimiques sur la Corrèze et la Solane.

Ces mesures et analyses permettront de voir l'importance des travaux d'élimination de rejets directs sur la qualité de l'eau du milieu naturel.

Le coût prévisionnel de cette opération s'élève à 10 000 € HT.

Il est proposé au Conseil municipal :

- de solliciter une subvention aussi élevée que possible de l'Agence de l'Eau Adour Garonne, au titre du suivi qualité des eaux en milieu naturel, pour financer cette opération

- d'autoriser Monsieur le Maire à entreprendre les démarches afférentes et à signer tout document à intervenir.

APPROUVE à l'unanimité

4- Approbation de la convention de fourrière animale liant la Ville et la SPA

Par délibération du 3 février 2006, le Conseil municipal a approuvé la convention de fourrière animale liant la Ville et la SPA.

Cette convention arrive à échéance le 31 décembre 2006, il convient d'établir une nouvelle convention pour une durée d'un an.

Il est proposé au Conseil municipal d'approuver cette convention et d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à la signer.

APPROUVE à l'unanimité

5- Approbation de la convention pour la capture des chats liant la Ville et la SPA

Par délibération du 3 février 2006, le Conseil municipal a approuvé la convention de capture des chats errants liant la Ville et la SPA.

Cette convention d'organisation de la capture des chats errants arrive à échéance au 31 décembre 2006.

Il convient d'établir une nouvelle convention avec cet organisme.

Il est proposé au Conseil municipal d'approuver cette convention et d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à la signer.

Monsieur Philippe BERNIS dit que pour l'année 2006, une trentaine de chats ont été capturés. Un a été euthanasié car il était porteur de leucose.

Les autres ont été vaccinés, tatoués, stérilisés et remis dans le milieu naturel à l'exception de quelques uns qui ont été adoptés par la SPA.

Les résultats de ces opérations ne seront évaluables que dans cinq à dix ans.

Monsieur Jean COMBASTEIL dit que ces actions sont importantes et préoccupent les gens dans les quartiers.

APPROUVE à l'unanimité

Culture -

Rapporteur : Monsieur Pierre DIEDERICHS

6- Acquisition d'un accordéon

Il est proposé au conseil municipal d'approuver l'acquisition d'un accordéon Fratelli Crosio des années 30, ayant appartenu à l'accordéoniste Albert HUART (père) dont le revendeur était Jean Marquis (Paris), pour un prix de cession de 1 800 € TTC.

Albert HUART

Né le 15 août 1899 à Paris, aîné d'une famille de 9 enfants, il devient accordéoniste sans professeur, en parfait autodidacte.

Il va devenir une des toutes premières vedettes populaires de l'accordéon. Appelé dans la Marine Nationale pendant la première guerre mondiale, il commence le métier dès sa mobilisation. Il sera le premier accordéoniste à passer en attraction dans les cinémas de la capitale. En 1926, il

forme un duo avec le chanteur pianiste accordéoniste et compositeur Léon RAITER avec qui il assure de nombreux galas au cours des deux années qui suivent.

En 1931, le journal « Le Haut Parleur » lui demande de former un orchestre attractif de 7 musiciens au sein duquel jouent les frères Médinger, qu'il a découverts quelques temps auparavant, lors d'une prestation en Seine et Marne.

Compositeur, on lui doit *Accordeonia*, *Triolette*, *La Javanette* et surtout *Accordéon-musette* et *Alhambra*, archétype du paso-doble « à la française » qui feront partie des grands « tubes » du musette.

Vedette des ondes, il effectue de nombreux passages sur Radio-Cité, avant d'être mobilisé une deuxième fois en 1939. La fin de cette guerre le voit progressivement passer la main à son fils Albert Junior, se contentant, quant à lui, du rôle d'impresario.

En 1988, il reçoit la médaille des 50 ans de sociétaire de la SACEM.

Il s'éteint le 5 juillet 1991.

APPROUVE à l'unanimité

7- Musée des Armes

a- Création et présentation du fonds constitutif des collections du Musée des Armes

b- Demande de l'appellation Musée de France sur l'entité administrative Pôle Accordéons / Armes auprès de la DRAC, de l'Inspection Générale des Musées et du Haut Conseil des Musées de France selon la loi sur les musées du 4 janvier 2002

Pourquoi, au temps de Louis XIV, quelques artisans dont Michel Pauphile se mirent-ils à fabriquer des canons de fusils ?

Pour quelles raisons, en 1777, l'établissement fut-il choisi comme Manufacture Royale ?

Depuis la fin du XVIIème siècle, la ville de Tulle a été le berceau d'une Manufacture d'Armes. Cette industrie contribue à l'existence d'un patrimoine d'exception, relatif à l'armement et aux techniques de savoir-faire et de fabrications.

Le musée des Armes actuel a été créé en 1979 par le personnel de la Manufacture Nationale d'Armes de Tulle.

De nos jours, sa présentation pourvue de moquettes vertes et rouges semble l'inscrire dans une mouvance kitsch mais n'oublions pas de placer sa lecture dans son époque de création, en respect pour ceux qui ont conçu un outil d'éducation et de diffusion remarquable.

Située, sur ledit quartier de Souilhac, sur le site de la MANU, cette entité avait une vocation de mise en valeur d'une société, d'une économie et d'un savoir-faire. Conçu principalement pour être la vitrine de l'entreprise et de son histoire, le musée était réservé uniquement à un public ciblé : des acheteurs potentiels, des militaires, des personnalités.

Le musée est devenu municipal en juillet 1999.

Il propose un panorama de l'histoire de l'armement de fabrications françaises et étrangères avec une priorité accordée au patrimoine industriel identitaire tulliste : des armes à silex de différents types et modèles avant 1822 dont une platine « made in Tulle » de 1693 (ca), des armes à percussion, des armes à aiguille, des armes à répétition, des armes automatiques, des armes blanches, de nombreux accessoires... une richesse des collections, un ensemble de références uniques.

A ce jour, le musée des Armes conserve deux collections bien spécifiques :

- * un fonds de 376 armes du musée de l'Armée (Paris), mis en dépôt par convention depuis 1999,

- * un fonds tulliste constitué de centaines d'armes à feu, armes blanches et de nombreux accessoires type tubes, couloirs, chargeurs, plastrons ... dont la provenance reste en majorité opaque (ancienne Manufacture d'Armes de Tulle, donations, legs, musée du Cloître...).

Une étude de chaque arme est en cours : sa provenance pour régulariser la propriété, le montage spécifique d'un dossier avec description, matricule, état (...).

Cette étude se complète par une campagne photographique de l'ensemble de notre collection (en cours).

Depuis la création du musée municipal en 1893 par la *Société des Lettres, Sciences et Arts de la Corrèze*, la présence d'Armes dans les collections tullistes est inéluctable voire obligatoire. Nous apprenons par un courrier du mois d'**Octobre 1893**, que le Ministre de la Guerre attribue une collection d'armes de diverses époques au Musée de Tulle sur demande du Conseil Municipal.

« ...des ordres ont été donnés pour faire réunir à la Manufacture d'Armes une collection d'Armes composée suivant les indications de l'état ci-joint.

Ces armes seront délivrées à titre de prêt à la ville par les soins du Directeur de la Manufacture ».

Une liste très succincte sur la désignation des armes transférées est annexée à ce courrier.

Il va de soi que cette lettre marque le préambule de la collection.

A partir de cette date, nous n'avons que peu d'éléments liés à la vie de la collection.

Seul, le registre dressé par André MAZEYRIE, directeur conservateur du musée du Cloître, à compter de 1935 (ca) nous permet par une description détaillée de la Salle Victor FOROT consacrée aux armes, d'imaginer l'importance de la collection. Cette description demeure un outil important pour connaître les fonds exposés. Malheureusement, les regroupements d'armes blanches appelés *Panoplies* ont été séparés et la liste n'intègre aucun détail relatif aux modèles présents dans les collections (ex. 27 pistolets, 26 fusils, 31 sabres...)

Présentement, nous n'avons aucun document de 1935 à 1956 qui fait état d'une évolution de la collection.

Le 1^{er} Juin 1957 : Marcel Bourg est nommé comme administrateur, adjoint à la Conservation au musée du Cloître et entreprend la *réalisation du projet conçu par la Direction des Musées de France, à savoir créer une section destinée à réunir et à présenter des spécimens de tout ce que la Manufacture d'Armes de cette ville avait fabriqué ou aurait pu fabriquer en fait d'armes portatives depuis le 27 décembre 1777, date à laquelle le chevalier Charles de FENIS de LACOMBE, seigneur de Saint Victour, se vit accorder par lettres patentes l'érection de l'établissement dont il était possesseur à cette époque en manufacture royale.*

Le 17 juin 1966, le Musée de Tulle réorganisé, est inauguré par M^{lle} Marie-Rose GUILLOT, Conservateur du Musée Ernest RUPIN de Brive, chargée par arrêté du 27 juillet 1965 d'une mission temporaire de conservateur du musée de Tulle avec effet du 1^{er} juillet 1965.

A cette occasion, Marcel BOURG, présente la section historique des armes. Son témoignage écrit nous apporte considérablement d'éléments, quant à la présentation de la collection dans le musée, à son état lié aux inondations de 1960, à la présence d'une méthodologie

de travail (étiquette marron collée sur les crosses), à un dépôt concédé par l'Arsenal de Toulouse (aucune trace dans les inventaires tullistes).

Ce témoignage nous permet également d'affirmer pour certaines des armes leur présence dans les collections depuis au moins 40 ans.

« Cette création est donc un hommage historique qu'on entend rendre à l'activité de la partie de la population de Tulle et des communes voisines qui a travaillé (citadine = en échoppe) pour la Manufacture ou (citadine et rurale) qui a travaillé et travaille encore à la Manufacture.

Dans la collection encore bien incomplète que je suis chargé de vous présenter, vous ne trouverez que des modèles d'armes qui ont été mises en service dans les corps de troupe de 1777 à nos jours à l'exclusion des prototypes non retenus et qui sont, eux, du domaine de l'histoire générale de l'armée à feu en France.

Son classement s'inspire évidemment de l'ordre chronologique et se trouve par sa présentation matérielle de l'arme verticale, exposée de $\frac{3}{4}$, être en analogie avec celle pratiquée au Musée de l'Armée.

Toutefois une novation de mon chef m'a paru pouvoir être apportée en vue d'éviter pour l'œil l'impression de masse qui lui fait perdre la faculté de distinction des détails à l'aspect perspectif d'un strict alignement de quelques vingt crosses d'armes reposant sur râtelier dans une vitrine de 2,50 m, ce qui n'a pas lieu avec le dispositif imaginé.

*Celui-ci consiste à **présenter les armes** sur deux plans d'alignement au lieu d'un seul : un premier, le plus bas, pour les unités de troupes à pied, le second de 25 centimètres plus élevé pour les unités à cheval ou montées portant mousquetons ou carabines armes généralement beaucoup plus courtes, en alternant les plans par groupe de 3 ou 4 armes de chacun des deux types d'unité.*

Avec ce dispositif, on peut en outre réaliser un nivellement des pointes des baïonnettes que somment toutes ces armes et donnent à l'ensemble le cachet décoratif si recherché dans les anciennes panoplies

Une étiquette ronde collée au centre de la face droite de la crosse de chaque arme portant la mention de l'année de création, de son type ou modèle, sa qualification en tant qu'arme avec sa caractéristique apparente ou non, la qualification du troupier à laquelle elle était destinée (Ex 1826 modifié 41 – Mousqueton T bis à Tige – artillerie) identifie provisoirement chacune d'elle.

Dans l'exécution de ma tâche, je dois faire une mention toute particulière pour la compréhension et l'aide que n'ont cessé de me témoigner ou de m'apporter les ingénieurs militaires de tout grade et les techniciens de l'exécution avec lesquels j'ai été en relation à la Manufacture d'Armes de Tulle, dont la Direction a bien voulu, de surcroît, consentir un dépôt d'armes au Musée de notre ville.

Grâce aux colonels MONTEIL, DERUELLE (aujourd'hui Général) et COGNÉ, les méfaits de la grave inondation d'octobre 1960 ont pu être sinon effacés, tout au moins minimisés à la limite du possible par un démontage et une remise en état remarquable de toutes les armes endommagées par elle.

Qu'il me soit permis de faire suivre leurs noms de celui des, je ne dirais pas « chefs armuriers », titre réservé aux armuriers des corps de troupe, mais « maîtres armuriers » comme on nommait sous l'ancien régime les artisans éprouvés, « compagnons » passés « maîtres » de l'armurerie française et de qualifier ainsi messieurs EYROLLE et FAUCHER ainsi qu'un plus jeune Monsieur DUPUY, dinandier de son premier métier qui paraît « bien venir », lesquels ne se contentent pas d'être des techniciens remarquables de l'exécution mais ont l'esprit largement ouvert à l'histoire de l'arme.

Je ne saurais surtout oublier Monsieur Robert MESURET, conservateur du Musée Paul DUPUY à Toulouse, qui a été le premier à se rendre compte de mes aptitudes spéciales à des fonctions muséologiques et a bien voulu, tout récemment faire consentir un dépôt de 16 fusils ou mousquetons, émanant de l' Arsenal de Toulouse dont 14 ont été fabriqués à Tulle, dépôt qui n'a pu être présenté aujourd'hui (voir renvoi in fine).

Leur place est momentanément occupée, par les fusils étrangers possédés par le Musée de Tulle ».

A partir de cette inauguration, peu d'éléments nous parviennent sur la vie de la collection. Nous notons :

- qu'en **1974**, une collection de pistolets, appartenant au Musée, a été confiée pour révision par Marcel Bourg à la Manufacture d'Armes de Tulle.

Marie Rose GUILLOT a re-transféré la collection de pistolets au musée : aucune liste

- **qu'en Août 1974** : Marcel Boulin, Conservateur du musée de Tarbes, a apporté une peinture du Musée du Louvre « Le Sauveur » (Ecole Bolonaise, XVIIème siècle) et aurait emporté certaines armes du musée de Tulle, en échange (?) : démarche qui aurait été acceptée par la Direction des Musées de France.

Le rapport d'inspection de novembre 2002 nous apprend ce dépôt d'armes de Tulle consentis au musée des Hussards de Tarbes.

- **qu'en 1986** : 4 armes ont été neutralisées par les services de la Gendarmerie Auxiliaire de Tulle.

En septembre 1998, lors de mon arrivée au musée du Cloître, en tant que chargée de missions, la collection d'Armes était présentée au deuxième étage du musée, sur la partie droite après accession par l'escalier. Les armes étaient présentées verticalement dans des vitrines murales, posés sur des râteliers, sans aucune explication, ni cartels. Quelques pistolets étaient présentés dans des vitrines horizontales. Le socle de ces vitrines étant des meubles en bois : l'ensemble était rempli d'armes stockées en vrac sans inventaire, ni classement.

En 1999, lors de l'intervention du musée de l'Armée sur la ville de Tulle, pour inventorier leur collection, l'équipe est intervenue au musée du Cloître où une dizaine d'armes ont été pastillées propriété MAP (Hôtel des Invalides).

En 2000 : toutes les collections d'armes ou assimilés présentes au musée du Cloître sont transférées au musée des Armes (appelé alors musée de Tulle – Département des Armes) sur le quartier de Souilhac à l'exception de 12 armes blanches et 15 armes à feu, en guise de vitrine d'appel. A la demande d'Etienne CORNET, Coordinateur des Affaires Culturelles, et Jacques DAUZIER, conseiller municipal, l'association *Les Amis du Patrimoine de l'Armement de Tulle* a réalisé un pré inventaire de cette collection municipale.

2003 : depuis ma prise de fonction en tant que conservateur du Patrimoine des collections Accordéons et Armes, des recherches sur l'ensemble des collections Armes de la ville ont été engagées avec pour objectif principal de retrouver l'histoire, la provenance de cette collection, et régulariser ainsi le statut juridique de la collection.

Le 13 décembre 2006 : l'ensemble des armes, restées au musée du Cloître depuis 2000, a été transféré au musée des Armes.

Récolement et inventaire des collections d'armes

Récolement de la collection du musée de l'Armée

En ce qui concerne le fonds d'armes, propriété du musée de l'Armée : le dépôt est consenti par convention jusqu'en juillet 2009 avec reconduction tacite.

Eu égard, le travail conséquent réalisé autour des collections sur les exercices 2004 à 2006, nous avons, dans l'immédiat, réalisé un récolement tous les ans.

Inventaire du fonds tulliste

Numéro d'inventaire

Le 17 décembre 2004 (délibération n° 53), le conseil municipal a décidé de créer un numéro d'inventaire relatif aux armes à feu, conformément aux normes d'inventaire et conseils du musée de l'Armée (Ministère de la Défense).

Le 28 janvier 2005 (délibération n°7), le conseil municipal a décidé de créer un numéro d'inventaire relatif aux armes blanches, conformément aux normes d'inventaire et conseils du musée de l'Armée (Ministère de la Défense).

Afin d'être en conformité avec la réglementation fixant les normes techniques relatives à la tenue de l'inventaire, il a été convenu de ne plus tenir compte de ces deux délibérations et de créer un nouveau numéro d'inventaire selon le décret n° 2002-852 du 2 mai 2002 pris en application de la loi n°2002-5 du 4 janvier 2002 relative aux musées de France, notamment son article 5 et l'arrêté du 25 mai 2004 fixant *les normes techniques relative à la tenue de l'inventaire, du registre des biens déposés dans un musée de France et au récolement*.

Pour se mettre en conformité avec le fonctionnement de la Direction des Musées de France (Ministère de la Culture), l'inventaire du musée des Armes a été modifié selon l'arrêté du 25 mai 2004, à compter du 15 février 2006.

Néanmoins, chaque numéro d'inventaire se voit attribué un appendice pour être en cohérence avec le musée de l'Armée (Ministère de la Défense) :

T.AF pour Tulle. Armes à Feu

T.AB pour Tulle. Armes Blanches

T.AC pour Tulle. Accessoires

Pour faciliter la cohérence des propos, l'inventaire des armes de la ville de Tulle est constitué de trois listes informatisées sous le logiciel Excel (armes à feu, armes blanches, accessoires & divers). Il va de soi que les trois listes avec numéros qui se succèdent, peuvent être regroupées sur une liste.

A chaque fin d'année civile, une impression papier des collections est réalisée et validée par le conseil municipal. Cette démarche est renforcée par la réalisation d'un CD gravé.

Chaque arme à feu a reçu son numéro d'inventaire sur plaque de laiton gravée, fixée à une attache.

Chaque arme blanche et accessoire va recevoir prochainement cette plaque d'inventaire. Dans l'attente, chaque objet a reçu son numéro sur une étiquette papier fixée avec un cordon.

Les armes à feu

En 2004, nous avons débuté l'inventaire rétrospectif de la collection municipale.

33 armes à feu ont été inventoriées dont :

- * 5 fusils de 1^{ère} catégorie
- * 11 fusils de 8^{ème} catégorie
- * 2 carabines de 1^{ère} catégorie
- * 7 carabines de 8^{ème} catégorie
- * 7 mousquetons de 8^{ème} catégorie
- * 1 mousqueton de 1^{ère} catégorie

L'autorisation de détention des huit armes à feu de 1^{ère} catégorie a été renouvelée jusqu'en Juillet 2011.

8 armes de cet inventaire seraient concernées par la loi n° 2002-5 du 4 janvier 2002 relative aux musées de France, (codifiée par l'ordonnance n° 2004-178 du 20 février 2004 relative à la partie législative du code du patrimoine) pour le transfert de propriété des collections.

En 2005, nous avons poursuivi l'inventaire rétrospectif de la collection municipale.

70 armes à feu ont été inventoriées dont :

- * 6 fusils de 1^{ère} catégorie
- * 20 fusils de 8^{ème} catégorie

- * 1 fusil de 5^{ème} catégorie
- * 2 carabines de 1^{ère} catégorie
- * 5 carabines de 8^{ème} catégorie
- * 7 mousquetons de 8^{ème} catégorie
- * 1 carabine de 5^{ème} catégorie
- * 21 pistolets de 8^{ème} catégorie
- * 1 révolver de 1^{ère} catégorie
- * 2 révolvers de 8^{ème} catégorie
- * 3 pistolets de 4^{ème} catégorie
- * 1 pistolet de 1^{ère} catégorie

Sur les 13 armes à feu nécessitant une autorisation de détention, 9 ont obtenus une régularisation jusqu'en Juillet 2001, 1 a été neutralisée en 1986 et 3 sont en cours de régularisation.

11 armes de cet inventaire seraient concernées par la loi n° 2002-5 du 4 janvier 2002 relative aux musées de France, (codifiée par l'ordonnance n° 2004-178 du 20 février 2004 relative à la partie législative du code du patrimoine) pour le transfert de propriété des collections.

A cet inventaire rétrospectif s'ajoutent des armes à feu entrées dans les collections en 2005.

57 armes, réparties en 5 fonds distincts, sont concernées dont :

- * 1 pistolet de 7^{ème} catégorie
- * 8 pistolets de 4^{ème} catégorie
- * 2 pistolets de 1^{ère} catégorie
- * 7 fusils de 1^{ère} catégorie
- * 2 fusils de 4^{ème} catégorie
- * 1 carabine de 1^{ère} catégorie
- * 6 mitrailleuses de 1^{ère} catégorie
- * 27 canons de 1^{ère} catégorie
- * 1 lance grenade de 1^{ère} catégorie
- * 1 mortier de 60 de 1^{ère} catégorie

* 1 fusil mitrailleur de 1^{ère} catégorie

Il est important de souligner que sur ces 57 armes entrées dans les collections en 2005 par acte de donation, 43 d'entre elles sont issues du fonds nommé APAT 1.

Ce fonds a été donné à la ville de Tulle dans un souci de sauvegarde et de conservation du Patrimoine et de régularisation de l'association APAT avec la réglementation des Armes.

L'autorisation de détention des 57 armes à feu a été accordée jusqu'en Juillet 2011.

En 2006, nous avons poursuivi l'inventaire rétrospectif de la collection municipale avec **quatre pistolets de 1^{ère} et 4^{ème} catégories**, retrouvés dans un coffre au musée du Cloître.

3 d'entre eux ont une autorisation de détention jusqu'en juillet 2001 et pour le quatrième pistolet, la demande d'autorisation est en cours.

A cet inventaire rétrospectif s'ajoutent des armes à feu entrées dans les collections en 2006.

80 armes, réparties en 5 fonds distincts, sont concernées dont :

- * 23 fusils de 1^{ère} catégorie
- * 1 fusil de 8^{ème} catégorie
- * 13 mitrailleuses de 1^{ère} catégorie
- * 1 Gatling de 1^{ère} catégorie
- * 7 canons de 1^{ère} catégorie
- * 17 pistolets de 1^{ère} catégorie
- * 2 pistolets de 4^{ème} catégorie
- * 2 carabines de 1^{ère} catégorie

- * 1 mousqueton de 1^{ère} catégorie
- * 8 revolvers de 1^{ère} catégorie
- * 2 revolvers de 4^{ème} catégorie
- * 1 spotting rifle de 1^{ère} catégorie
- * 2 fusils de chasse de 5^{ème} catégorie

Il est important de souligner que sur ces 80 armes entrées dans les collections en 2006 par acte de donation, 62 d'entre elles sont issues du fonds nommé CUSSET (issu du Centre de CUSSET de GIAT Industries, sollicité par l'APAT), 12 du fonds APAT 2 et 6 par abandon état ou donations de particulier.

La collection d'armes à feu de la ville de Tulle est constituée de 244 objets.

159 armes soit 65% de la collection relève de la réglementation liée aux autorisations de détention des 1^{ère} ou 4^{ème} catégories.

107 armes soit 44% étaient dans les collections tullistes avant 2003. Seules 4 d'entre elles étaient inventoriées.

La collection d'armes à feu s'est enrichie de 56% depuis 2005.

59% de la collection est d'origine française : 22% en provenance de Tulle, 11% de Saint Etienne, 6% de Châtellerauld et 20% autres (Mulhouse, Bayonne, Maubeuge, Charleville, Versailles, Hendaye...).

41% de la collection est d'origine étrangère : 12% en provenance des Etats-Unis, 10% d'Allemagne, 5% de Belgique, 4% d'Espagne et 10% autres (Grande-Bretagne, Suisse, Autriche, URSS, Israël, Tchécoslovaquie...).

Les modèles de la collection d'Armes à feu s'échelonne de 1763 à 1995 : 6% sont datés de la deuxième moitié du XVIIIème, 13% de la première moitié du XIXème, 17% de la deuxième moitié du XIXème, 29% de la première moitié du XXème et 27% de la deuxième moitié du XXème et 8% sont en cours de datation.

La collection d'Armes à feu est complètement inventoriée et en situation régulière auprès des services de la Préfecture de la Corrèze.

Deux constats d'absence

- en octobre 1993, une paire de pistolets, à silex d'Officier de Marine avec crosses sculptées, a été acquise en vente publique à Brive. Ces pistolets ont été volés en juillet 1994 au musée du Cloître. Un dépôt de plainte a été engagé en juillet 1994. L'achat de ces armes a été financé avec l'aide du Fonds Régional d'Acquisition des Musées.
- Suite aux recherches administratives réalisées, nous avons constaté l'absence d'un pistolet automatique MAB, n° 30003, calibre 7.65, de 4^{ème} catégorie dont nous avons la preuve administrative d'une remise de cette arme au musée du Cloître en juillet 2002. L'arme n'a pas été retrouvée donc nous avons procédé à la réalisation d'un constat d'absence dans les collections.

Il va de soi que ces trois armes n'ont pas été intégrées dans les inventaires rétroactifs.

Les armes blanches

En 2004, nous avons débuté l'inventaire rétrospectif de la collection municipale.

16 armes blanches ont été inventoriées dont 15 sabres et une épée.

En 2005, nous n'avons procédé à aucun inventaire lié aux armes blanches.

En 2006, nous avons terminé l'inventaire rétrospectif de la collection municipale.

134 armes blanches ont été inventoriées dont :

- * 68 sabres
- * 16 épées
- * 11 glaives
- * 10 sabres baïonnettes
- * 7 épées baïonnettes
- * 17 baïonnettes
- * 4 pics révolutionnaires
- * 1 couteau

La collection d'armes blanches de la ville de Tulle est constituée de 150 objets.

L'ensemble de la collection a été réalisé avant 2003.

Aucun inventaire n'existe à l'exception des *Panoplies* d'A. Mazeyrie en 1935.

Il est important de souligner qu'à ce jour, nous n'avons pas inventorié les armes blanches qui sont rattachées aux armes à feu telles que les baïonnettes, les sabres baïonnettes ou les épées baïonnettes. Pour être en conformité avec les inventaires réalisés par le musée de l'Armée, ces armes blanches ont été mentionnées dans la colonne *observation* de l'inventaire des armes à feu. Nous nous interrogeons sur la pertinence de cet inventaire car eu égard aux manques de respect qui a été accordée jusqu'alors à la collection, nous doutons sur les origines de ces armes blanches en lien direct avec les armes à feu. Les lances n'ont pas été inventoriées : elles seront intégrées sur l'inventaire rétrospectif de l'exercice 2007.

Une consultation du musée de l'Armée sur ce point est en cours.

Les accessoires et divers

En 2004, nous avons débuté l'inventaire rétrospectif de la collection municipale.

6 accessoires type fourreaux ont été inventoriés.

En 2005, nous avons réalisé l'inventaire lié aux accessoires de la donation APAT 1.

1104 accessoires ont été inventoriés dont :

- * 364 chargeurs
- * 23 tubes
- * 1 pourvoyeur
- * 4 couloirs
- * 1 montage
- * 1 alimenteur
- * 638 maillons
- * 10 bandes de 50 maillons
- * 1 bande de 7 cartouches de manipulation
- * 61 supports de munitions pour fusil tri tube

En 2006, nous avons poursuivi l'inventaire rétrospectif de la collection municipale.

88 accessoires et divers ont été inventoriés dont :

- * 1 illustration
- * 7 photographies
- * 9 gravures
- * 6 lithographies
- * 2 huiles sur toile

- * 2 reproductions
- * 1 dessin
- * 2 aquarelles
- * 1 médaillon du Général Treuille de Beaulieu
- * 24 fourreaux de sabres
- * 3 fourreaux de sabres-baïonnettes
- * 6 fourreaux d'épées
- * 1 fourreau de glaive
- * 1 chapeau de gendarme

- * 1 canne de Tambour Major
- * 12 plastrons (dos et devant)
- * 4 casques
- * 5 étuis de pistolets

A cet inventaire rétrospectif s'ajoutent des accessoires et objets entrés dans les collections en 2006.

72 accessoires et objets, répartis en 6 fonds distincts, sont concernées dont :

- * 1 poignée
- * 17 tubes
- * 22 chargeurs
- * 4 couloirs
- * 1 tambour d'alimentation
- * 2 pourvoyeurs
- * 1 caisse de transport
- * Pièces détachées du canon RH 202, du fusil tri tube et de la mitrailleuse 12.7
- * Recharge de batterie pour affût 53T1
- * Outillage de gonflage des Accus Oleo pneumatiques
- * 3 montages d'affût
- * 2 pivots bi mitrailleuses
- * 1 maquette affût de lance-roquette anti-char
- * 1 housse pour fusil de chasse
- * 2 cartouchières
- * Outillage pour fabriquer les cartouches
- * Outillage de recalibrage
- * Des boîtes (8)
- * 1 platine à silex, Tulle, 1693 (ca)

La collection d'accessoires et divers de la ville de Tulle est constituée de 1271 objets. Seuls 22 fourreaux, des pièces détachées, des chargeurs, des cartouches et des outils n'ont pas été inventoriés.

Ils seront intégrés sur l'inventaire rétrospectif de l'exercice 2007.

Conclusion

La collection d'armes de la ville de Tulle inventoriée est constituée de 1665 objets : 244 armes à feu, 150 armes blanches, 1271 accessoires et objets divers.

Il est important de souligner que la ville a inscrit une ligne budgétaire liée aux acquisitions du musée des armes depuis l'exercice 2007.

La collection est exceptionnelle.

Cependant, nous constatons des manques dans les modèles fabriqués à Tulle relatifs à la période de 1690 à 1777 et peu de représentation de la facture d'armes blanches sur la ville.

Par conséquent, la politique d'acquisition des années à venir va s'évertuer à combler ces lacunes pour avoir la lecture la plus complète de l'Histoire de la Manufacture d'Armes à Tulle.

APPROUVEES à l'unanimité

Monsieur Pierre DIEDERICHS dit que la Ville a inscrit une ligne budgétaire liée aux acquisitions du Musée des Armes.

Cette collection est exceptionnelle.

La fréquentation du Musée des Armes a subi une augmentation très sensible depuis quelques années.

Mademoiselle Laurence LAMY dit qu'avant 2003, seules quatre armes de la collection étaient inventoriées. Il y en a actuellement 1 665.

La Ville a donc une collection importante dans son patrimoine réel.

Cela représente à peu près la troisième collection nationale. Une plaquette d'information est sortie (Voir document annexe).

De nombreuses personnes avaient un problème de lisibilité par rapport au projet.

Cela permet de comprendre l'aspect de l'entité Pôle Accordéons – Armes ; la casquette du regroupement Armes, résistance, déportation – 9 juin 1944 et pourquoi cette cohésion avec le Pôle Accordéons.

Il s'agit de la mémoire du travail, du patrimoine industriel.

Il a fallu pour faire l'inventaire retrouver l'histoire des collections sur la Ville de Tulle.

Le fait de ne pas connaître la provenance des armes posait un vrai problème de propriété.

Des recherches ont été faites.

Une loi de janvier 2002 stipule que toutes les œuvres qui étaient en dépôt d'Etat dans des collections territoriales passent automatiquement sur des transferts de propriété dans la collection territoriale d'où l'importance de faire ces recherches de propriété.

Monsieur François HOLLANDE dit qu'il s'agit d'un travail considérable.

Il remercie les bénévoles qui inventorient et réparent les armes et essaient de reconstituer des séquences.

Mademoiselle Laurence LAMY dit que cette semaine a été sauvée la dernière machine – outil de la Manu.

Il s'agit d'une fraiseuse de Barricand 1889.

Sauver le patrimoine industriel, c'est aussi sauver la mémoire du travail par des outils, des machines.

Cette machine fonctionnait encore il y a dix ans.

C'est quelque chose d'important pour les anciens de la Manu mais aussi par rapport à tout ce que le patrimoine industriel représente.

Elle ajoute que l'un des sites patrimonial musical très important, Pleyel, a été fermé.

Un colloque consistant en des journées d'études sur les instruments de musique va se tenir les 25 et 26 janvier 2007 autour des connaissances, identification des instruments de musique et enjeux de territoire c'est-à-dire comment certaines entreprises peuvent être liées en direct par rapport à un territoire.

Pleyel en faisait partie. C'était cinq hectares à Paris devenus 7 000 m² à Alès dans le Gard. cela génère la perte de 62 emplois.

Monsieur François HOLLANDE demande si des pièces de la collection Pleyel vont être récupérés pour le Musée.

Mademoiselle Laurence LAMY dit que cela n'est pas vraiment lié aux instruments à anche libre. Le Musée ne peut pas s'écarter sur la production de pianos.

Depuis hier, elle est en lien avec le Président Directeur Général de Pleyel pour pouvoir faire des transferts sur le Musée de la Musique à Paris et sur le Musée des Arts et Traditions Populaires.

Monsieur François HOLLANDE remercie *Mademoiselle Laurence LAMY*.

Toutes ces armes ne sont pas forcément exposées.

Mademoiselle Laurence LAMY dit que seulement un tiers de la collection est exposée .

Les réserves sont ouvertes deux fois par an : pour les Journées du Patrimoine et la Nuit des Musées.

La réserve est devenue tellement opérationnelle qu'elle est parfois plus intéressante à voir que les pièces.

Or, lorsque des enfants veulent appréhender ce qu'est l'histoire de la Manu, un service éducatif a été mis en place.

Les enfants, quand ils sortent de l'Ecole Joliot-Curie, courent vers le Musée des Armes. Ils connaissent bien les armes dans leur vocabulaire notamment au travers des jeux électroniques.

Il en résulte cette approche avec un service éducatif pour que ce soit bien en lien avec l'histoire de la Ville, de la Manu, de l'industrie et pas uniquement l'objet dans son utilisation.

Monsieur François HOLLANDE dit qu'il est bien que les jeunes s'intéressent à ce travail et à l'histoire de la Ville.

Monsieur Pierre DIEDERICHS mentionne que la plaquette d'information dont a parlé Laurence LAMY est financée par la Ville, la Direction Régionale des Affaires Culturelles, le Programme LEADER +.

8- Approbation de l'avenant n°1 à la convention d'objectifs liant la Ville, le Conseil Régional, le Conseil Général, la Direction Régionale des Affaires Culturelles du Limousin, la Direction Départementale de la Jeunesse et des Sports et l'Association « Des Lendemain qui Chantent »

Par délibération du 18 Mai 2006, le Conseil municipal a approuvé la convention d'objectifs liant la Ville, le Conseil Régional, le Conseil Général, la Direction Régionale des Affaires Culturelles du Limousin, la Direction Départementale de la Jeunesse et des Sports et l'Association « Des Lendemain Qui Chantent » définissant le cadre général et les modalités d'intervention des différents partenaires et en particulier de la Ville de Tulle s'associant au projet culturel de l'association « Des Lendemain Qui Chantent » et lui confiant les missions suivantes dans le cadre de la Délégation de Service Public :

- La gestion des locaux de la salle de spectacle et des locaux de répétition
- La découverte, la promotion et la diffusion des musiques actuelles à travers la programmation d'artistes limousins, français et étrangers, dans un souci constant de montrer les nouvelles tendances artistiques,
- L'encouragement d'initiatives locales en matière de promotion et de développement des musiques actuelles, y compris les cultures émergentes
- L'action de mobilisation des publics dans un souci d'ouverture de sensibilisation et d'approbation des nouvelles tendances artistiques (lycées, quartiers, étudiants),
- Les missions de service public liées à la gestion des locaux.

Cette convention définissait également la participation des partenaires en vue du développement des activités de l'association.

Il est proposé au Conseil municipal d'approuver l'avenant n° 1 à cette convention qui précise les modalités de versement des engagements financiers des partenaires et d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à le signer.

Il est précisé que les financements prévus sur les années 2006, 2007 et 2008 ne sont pas modifiés sous réserve bien entendu du vote annuel des budgets et de circonstances imprévisibles.

9- Ecole Nationale de Musique et de Danse

a- Modification du Règlement Intérieur de l'ENMD

Il est proposé au Conseil municipal de modifier le Règlement Intérieur de l'Ecole Nationale de Musique et de Danse comme suit :

- Article 3 : il faut modifier : *Deux enseignants représentant le conseil pédagogique* par : deux enseignants élus représentant le personnel éducatif ;

- Chapitre III, à l'article 2 paragraphe 6 : il faut :

- remplacer dans « *Le montant des inscriptions...* » La phrase entre parenthèses (*dès lors que l'élève a assisté aux 3 premiers cours*) par : (Désistement possible jusqu'au 31 octobre)

et :

- ajouter le paragraphe suivant :

Le montant de l'inscription sera fixé au prorata des cours dispensés aux usagers s'ils arrivent ou partent en cours d'année pour des raisons de force majeure.

Il est précisé que ceci vise à harmoniser le texte du règlement intérieur avec celui de la délibération sur les tarifs (18 mai 2006 N°23b) et avec le texte figurant sur les fiches d'inscriptions signées par les parents. Ils étaient différents voire contradictoires.

APPROUVE à l'unanimité

b- Désignation de représentants de la Ville au Conseil d'établissement de l'ENMD

Il est prévu dans le Règlement Intérieur de l'Ecole Nationale de Musique et de Danse que 3 représentants du Conseil municipal siègent au Conseil d'Etablissement : le Maire ou son représentant (Président) et deux Conseillers municipaux.

Il est proposé au Conseil municipal de désigner pour siéger dans cette instance en qualité de Conseillers municipaux :

- Madame Dominique GRADOR
- Monsieur François RABIER

APPROUVE à l'unanimité

Finances -

Rapporteur : Monsieur Michel BREUILH

10- Décisions modificatives

a- Budget Ville

Monsieur Michel BREUILH dit qu'il y a, page 3, le détail des crédits supplémentaires.

Il y a un certain nombre de crédits qui sont l'équilibre de la Décision Modificative à hauteur de 42 000 euros.

Il n'y a pas d'emprunt pour équilibrer la dernière Décision Modificative.

Il y a un complément de remboursement de dette à hauteur de 64 000 euros qui s'ajoute à un complément d'intérêt de dette (ligne 66 111) compensé par une réduction des ICNE (ligne 66 112). Ce sont les emprunts à taux variables qui sont estimés en début d'année et qui sont régularisés en fin d'année compte tenu des taux qui sont observés.

Cela est globalement compensé avec 66 000 euros en plus et 50 000 euros en moins.

Il y a des soldes sur l'opération du centre aquarécréatif.

Il faut solder l'opération puisque le décompte général des travaux a été fait à hauteur d'environ 6 000 000 euros. Il faut une dépense complémentaire de 13 500 euros.

Il y a un complément de 8 254 euros pour finir les travaux d'ouverture des fenêtres au Centre 19000.

Il y a au niveau des recettes une subvention complémentaire du FEDER qui a pu être obtenu sur la première tranche du Centre Culturel et Sportif : 116 000 euros .

Cette tranche est donc subventionnée à hauteur de 80 %.

Il y a des subventions complémentaires pour la réalisation des travaux rue du Tir, Quai de Rigny.

Il y a des dépenses complémentaires au niveau des charges de personnel à hauteur de 70 000 euros qui se décomposent en deux masses : 28 000 euros qui sont des charges salariales ne pouvant être prévu en début d'année : rachats de points pour les cotisations des agents qui partent à la retraite (lorsque l'agent fait ce choix, l'employeur doit payer des cotisations patronales afférentes à ces rachats) pour un montant de 28 000 euros.

Il y a 23 000 euros correspondant à un remplacement de congés maternité au centre aquarécréatif.

Les autres dépenses concernent des attributions au niveau de la NBI et de divers chapitres indiciaires.

Il y a des compléments de participation au niveau des installations économiques. cela correspond à des créances irrécouvrables à hauteur de 20 000 euros. Il s'agit de créances anciennes sur des installations économiques. Cela comprend les Couteaux de Corrèze pour près de 11 000 euros (exercice 2001) mais aussi CODIPE ROUSSEL (exercices 1997 et 1998).

Il faut solder ces dépenses car elles ne pourront pas être recouvrées.

Cela se fait à la demande du Percepteur.

Il y a ensuite des virements de crédit à crédit.

Page 4, il y a des ouvertures de crédits mais elles s'annulent.

Ce sont principalement des écritures importantes au niveau des sommes mais qui s'annulent les unes, les autres.

Il s'agit de reprises au niveau de l'étalement des subventions. Cela avait été délibéré lors de la précédente séance à la demande du Percepteur. Or, le Service Financier s'est aperçu que les demandes faites par la Perception avaient déjà été prévues en début de mandat.

Il s'agit donc de l'annulation de l'étalement de l'amortissement des subventions qui se fait sur plusieurs années.

Il y a des frais d'études pour le suivi de travaux.

Il est nécessaire de les isoler pour pouvoir toucher le FCTVA deux ans après.

L'équilibre de la section qui se fait sans le recours à l'emprunt.

Il y a dans la balance générale, page 2, deux chiffres importants : l'autofinancement prévisionnel en fin d'exercice s'élève à 2 400 000 euros alors que le remboursement des emprunts s'élève à 2 000 000 euros.

Cette Décision Modificative concerne des dépenses nouvelles non prévisibles ou des recettes nouvelles sachant que deux écritures seront ajoutées :

- des recettes complémentaires de TLE à hauteur de 4 500 euros
- des produits financiers à hauteur de 2 800 euros qui sont des gains de change par rapport à des emprunts en francs suisses.

Inversement, il y a 4 000 euros supplémentaires en dépense au niveau de la masse salariale qui sont les derniers à comptabiliser au titre de l'année 2006 dans la mesure où ils correspondent à l'état après la paie de décembre 2006, c'est-à-dire au solde, des opérations comptables vis-à-vis de la masse salariale.

APPROUVE à l'unanimité

b- Budget Eau

Monsieur Michel BREUILH dit qu'il s'agit de chiffres faibles correspondant à des différences de taux de change au niveau des emprunts.

APPROUVE à l'unanimité

c- Budget Assainissement

Monsieur Michel BREUILH dit qu'il s'agit de chiffres faibles correspondant à des différences de taux de change au niveau des emprunts.

APPROUVE à l'unanimité

d- Budget Atelier Maugein

Monsieur Michel BREUILH dit qu'il s'agit d'un budget annexe que la Ville gardait depuis plusieurs années et qu'elle solde à hauteur de l'intégration de 1,31 euros.

Cela peut paraître illusoire mais est cependant très symbolique.

Cela correspond au fait que l'entreprise Maugein s'est acquittée de son plan d'apurement, de tout le passif qu'elle avait pu avoir.

Le budget annexe de l'Atelier Maugein va donc disparaître.

APPROUVE à l'unanimité

d2- Délibération décidant la clôture du Budget Atelier Maugein

Il est proposé au Conseil municipal de prendre une délibération décidant la clôture du budget annexe « Atelier Maugein ».

En effet, ce budget existait tant que le paiement des loyers, qui avait été étalé, se poursuivait.

A ce jour tout ce qui était dû a été réglé.

Il convient donc de solder le budget « Atelier Maugein » et de passer l'excédent de 1,31 € sur le budget de la Ville qui fait l'objet de la DM 1.

APPROUVE à l'unanimité

e- Budget Installations Economiques

APPROUVE à l'unanimité

11- Fixation des tarifs communaux à partir du 1^{er} janvier 2006

Il est proposé au Conseil municipal de voter les tarifs communaux mentionnés dans le document ci-annexé, applicables à compter du 1er Janvier 2007.

Monsieur Pierre DIEDERICHS fait état des tarifs pour le Théâtre.

Il n'existait pas jusqu'à présent de tarification pour les locations privées du Théâtre municipal car il n'y avait jamais eu de demande de location privée du Théâtre.

La Ville a eu connaissance de deux demandes d'organismes bancaires pour organiser des manifestations dans le cadre du Théâtre.

Le prix fixé correspond au montant de la location demandé par la Ville compte non tenu de la facturation séparée par les 7 Collines de la mise à disposition du matériel, des prestations techniques.

Le coût est assez cher mais le Théâtre n'est pas à assimiler à une autre salle Municipale.

Quant au caractère des manifestations, la convention précise la définition du type de manifestation et une commission paritaire doit se réunir pour toute demande d'utilisation.

Monsieur Philippe BERNIS dit que les tarifs Transports Urbains sont inchangés par contre il a été décidé de faire une offre promotionnelle sur les tarifs d'abonnement au mois qui sont à 15 euros.

Cette offre consiste à offrir deux mois à chaque usager souscrivant en 2007 un nouvel abonnement.

APPROUVE à l'unanimité

12- Admissions en non valeur :

Il est proposé au Conseil municipal de prendre en charge les admissions en non valeur demandées par le Percepteur pour les montants suivants :

a - Budget Ville : 838,23 €

APPROUVE à l'unanimité

b - Budget Installations Economiques : 19 578,21 €

APPROUVE à l'unanimité

13- Autorisation donnée au Maire pour les dépenses d'investissement à mandater dans la limite d'un quart du budget précédent

L'article L.1612.1 du Code Général des Collectivités Territoriales stipule que : « jusqu'à l'adoption du budget, l'exécutif de la Collectivité Territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent ... »

Cette possibilité rendue nécessaire par la M14 permet de payer les fournisseurs sans attendre le vote du budget.

Pour 2007, il est proposé au Conseil municipal d'autoriser le paiement avant le vote du budget primitif de la section d'investissement :

- pour le budget Ville : **2 820 000 €**
- pour le budget Eau : **35 000 €**
- pour le budget Assainissement : **108 000 €**
- pour le budget Installations Economiques : **81 000 €**

APPROUVE à l'unanimité

14- Renouvellement de la ligne de crédits

Il est proposé au Conseil municipal de renouveler la ligne de crédits d'un montant de 3 000 000 € avec la Caisse d'Epargne pour un an à compter du 1^{er} Janvier 2007.

APPROUVE à l'unanimité

15- Attribution d'une indemnité au percepteur

Il est proposé au Conseil municipal de voter le paiement de l'indemnité au Percepteur pour l'année 2006.

Le montant de cette indemnité s'élève à 3 455,17 €.

L'indemnité fait l'objet d'un état de frais détaillé.

APPROUVE à l'unanimité

16- Attribution d'une subvention au COS du personnel de la Ville de Tulle pour le financement de bons d'achat remis aux médaillés du travail 2005

Chaque année, le Comité des Œuvres Sociales du personnel de la Ville de Tulle remet des bons d'achat aux agents auxquels est attribuée une médaille du travail.

Pour l'année 2005, cette récompense va être décernée à 36 agents.

Médaille	Nombre d'agents concernés	Montant du bon d'achat	Total
Or	6	153	1 098
Vermeil	9	122	1 098
Argent	21	107	2 247
Total	36		4 263

Il est proposé au Conseil Municipal d'allouer une subvention exceptionnelle à hauteur de 4 263 € au Comité des Œuvres Sociales du personnel de la Ville de Tulle pour le financement des bons d'achat remis aux médaillés du travail 2005.

17- Avances sur subventions 2006 :**a - Centre Communal d'Action Sociale : 450 000 €**

Il est précisé que :

- le montant de la subvention allouée par la Ville au CCAS était pour l'exercice 2006 de 950 000 €,

- le montant de l'avance sur subvention qui lui avait été allouée pour l'exercice 2006 était de 450 000 €,

- le CCAS sollicite une avance sur la subvention qui lui sera allouée en 2007, pour faire face aux charges liées au fonctionnement du premier trimestre 2007 avant le vote du Budget Primitif.

APPROUVE à l'unanimité

b - Office de Tourisme : 20 000 €

Il est précisé que :

- le montant de la subvention allouée par la Ville à cette association était pour l'exercice 2006 de 63 628 €,

- le montant de l'avance sur subvention qui lui avait été allouée pour l'exercice 2006 était de 20 000 €.

APPROUVE à l'unanimité

c - Vivre et Entreprendre en Pays de Tulle : 20 000 €

Il est précisé que :

- le montant de la subvention allouée par la Ville à cette association était pour l'exercice 2006 de 155 000 €,

- le montant de l'avance sur subvention qui lui avait été allouée pour l'exercice 2006 était de 20 000 €.

APPROUVE à l'unanimité

d - OGEC : 50 000 €

Il est précisé que :

- le montant de la subvention allouée par la Ville à cette association était pour l'exercice 2006 de 98 297,62 €,

- le montant de l'avance sur subvention qui lui avait été allouée pour l'exercice 2006 était de 42 000 €.

APPROUVE à l'unanimité

e - Caisse des Ecoles : 15 000 €

Il est précisé que :

- le montant de la subvention allouée par la Ville à cette association était pour l'exercice 2006 de 52 000 €,
- le montant de l'avance sur subvention qui lui avait été allouée pour l'exercice 2006 était de 30 000 €.

APPROUVE à l'unanimité

f - Les Sept Collines : 140 000 €

Il est précisé que :

- le montant de la subvention allouée par la Ville à cette association était pour l'exercice 2006 de 260 000 €,
- le montant de l'avance sur subvention qui lui avait été allouée pour l'exercice 2006 était de 140 000 €.

APPROUVE à l'unanimité

g - La Cité de l'Accordéon : 30 000 €

Il est précisé que :

- le montant de la subvention allouée par la Ville à cette association était pour l'exercice 2006 de 73 437 €,
- le montant de l'avance sur subvention qui lui avait été allouée pour l'exercice était de 25 000 €.

APPROUVE à l'unanimité

h - Comité des Œuvres Sociales : 8 000 €

Il est précisé que :

- le montant de la subvention allouée par la Ville à cette association était pour l'exercice 2006 de 59 000 €,
- le montant de l'avance sur subvention qui lui avait été allouée pour l'exercice 2006 était de 10 000 €.

APPROUVE à l'unanimité

i - Collines des Fages : 1 300 €

Il est précisé que :

- le montant de la subvention allouée par la Ville à cette association était pour l'exercice 2006 de 3 815 €.

Cette avance permettra à l'association de régler le montant des loyers et des charges de son local sis HLM de la Châtaigneraie.

APPROUVE à l'unanimité

18- Décision afférente à la demande de décharge en responsabilité et de remise gracieuse présentée par le régisseur de la régie de recettes pour la perception des sommes provenant des horodateurs pour le stationnement payant et de la vente de cartes magnétiques de stationnement

Le décret n° 2003-636 du 7 Juillet 2003 stipule que les Trésoriers Payeurs Généraux ont le pouvoir de statuer sur les demandes en décharge de responsabilité et en remise gracieuse des régisseurs des collectivités et établissements publics locaux.

Les dossiers en décharge de responsabilité et de remise gracieuse doivent désormais obligatoirement comporter :

- une demande en décharge de responsabilité et/ou en remise gracieuse écrite et signée par le régisseur responsable.

- l'avis du comptable assignataire, de l'ordonnateur et de l'organisme public qui supportera la charge financière des sommes allouées en décharge ou en remise.

Il s'avère qu'un déficit sur la régie de recettes pour la perception des sommes provenant des horodateurs pour le stationnement payant et la vente des cartes magnétiques de stationnement à hauteur de 350,85 € a été enregistré.

En effet, des effractions sur quatre horodateurs sis Quai Aristide Briand, Quai Edmond Perrier et Quai de la République ont été constatées le 16 Novembre 2006 et la somme de 350,85 € a été dérobée.

Il est proposé au Conseil municipal d'accepter, suite à ces événements, la demande de décharge en responsabilité et de remise gracieuse présentée par le régisseur de la régie de recettes concernée.

APPROUVE à l'unanimité

19- Centre Aquarécricatif - Approbation du décompte définitif des travaux et prestations payés présenté par la SOMIVAL dans le cadre de la convention de mandat afférente à cette opération

Par convention de mandat approuvée le 12 Juin 1998 et signée le 3 Août 1998, la commune de Tulle a décidé de confier à la SOMIVAL la maîtrise d'ouvrage du complexe nautique sur le site de l'Auzelou.

Il est proposé au Conseil municipal d'approuver le décompte définitif des travaux et prestations payés par la SOMIVAL dans le cadre de la convention de mandat pour la réalisation du Centre Aquarécricatif de l'Auzelou.

Le coût final de l'opération au 31 Novembre 2006 s'élève à un montant de 4 994 363,95 € HT soit 5 966 966,93 € TTC.

Le montant total des recettes perçues par la SOMIVAL s'élève à un montant de 5 953 467,78 € (avances Ville de Tulle et subventions perçues pour le compte de la Ville).

Il reste à verser à la SOMIVAL pour atteindre le coût final de l'opération une avance de 13 499,15 € qui permettra de régler les dernières factures.

En outre, la SOMIVAL reversera à la Ville, dès son encaissement, la somme de 14 406,43 € qui correspond au solde de la subvention Etat DRAF restant à percevoir faute de crédits de paiement.

Monsieur Christian PRADAYROL demande où en sont les procédures de contentieux intentées par la Ville.

Monsieur Gilles RAVINET dit que la première procédure était liée au gros œuvre. ce dossier est réglé puisqu'un compromis a été trouvé.

La Ville s'attendait à être attaquée par JAPAC qui était le maître d'œuvre et qui demandait des honoraires supplémentaires.

JAPAC n'a pas réagi à temps par rapport à un décompte définitif qui lui était produit.

La Ville s'en tire donc au meilleur compte possible.

Il n'y aura pas d'autres procédures.

Monsieur François RABIER demande si la fuite sise dans l'entrée du centre aquarécréatif au niveau du pédiluve est réparée.

Monsieur Gilles RAVINET dit que plusieurs entreprises sont intervenues dans le cadre des garanties décennales .

Il y a des choses simples à régler, d'autres sont plus compliquées notamment là où Hervé Thermique est passé, d'autres entreprises ne veulent pas intervenir.

La Ville a de gros soucis notamment sur le spa extérieur, sur le pédiluve aussi.

Elle aura beaucoup de mal à les régler.

Il y a des problèmes de conception.

APPROUVE à l'unanimité

20- Demande de subventions au Département et à la Direction Régionale des Affaires Culturelles pour la restauration de registres d'état-civil

Il est demandé, au Conseil municipal, l'autorisation de faire restaurer neuf registres d'état-civil, dont l'état de conservation est préoccupant.

Il s'agit, en l'occurrence, des ouvrages suivants :

- registre des naissances de 1813 à 1817
- registre des naissances de 1849 à 1850
- registre des naissances de 1851 à 1852

- registre des naissances de 1857 à 1858
- registre des naissances de 1869 à 1870
- registre des naissances de 1873 à 1874
- registre des naissances de 1877
- registre des naissances de 1879
- registre des décès de 1886 à 1888

Comme les années précédentes, il est proposé de solliciter, pour cette opération estimée à 4 291,25 € TTC (3 588 € TTC), des subventions :

- du Conseil Général :
à hauteur de 25 % du prix TTC (prix TTC à la demande expresse de cette collectivité) **soit 1 072,81 €**

- de la Direction Régionale des Affaires Culturelles :
à hauteur de 40 % du prix HT soit **1 435,20 €**

APPROUVE à l'unanimité

21- Adhésion au titre de l'année 2006 au Fonds d'Allocation des Elus en Fin de Mandat

La loi n° 2002-276 du 27 Février 2002 relative à la démocratie de proximité complétée par les décrets n° 2003-592 du 2 Juillet 2003 et n° 2003-943 du 21 Octobre 2003 ont mis en place le Fonds d'Allocation des Elus en Fin de Mandat (FAEFM).

Ce fonds est alimenté par une cotisation annuelle à la charge des Collectivités Territoriales et des EPCI à fiscalité propre. Sa gestion est confiée à la Caisse des Dépôts et Consignations.

La cotisation au FAEFM est une dépense obligatoire au titre de l'article L 1612-15 du Code Général des Collectivités.

Il est proposé au Conseil municipal d'adhérer, au titre de l'année 2006, au FAEFM et de verser la cotisation correspondante soit 71,75 €.

APPROUVE à l'unanimité

Travaux -

Rapporteur : Monsieur Jean COMBASTEIL

22- Demandes de subventions au Département pour les investissements communaux dans les écoles publiques du 1^{er} degré au titre de la programmation 2007

Il est proposé au Conseil municipal :

- de solliciter auprès du Conseil Général, au titre de la programmation 2006, des subventions aussi élevées que possible en vue du financement des opérations suivantes :

1 - ECOLE MATERNELLE TURGOT – REMANIAGE DE LA COUVERTURE

L'école maternelle Turgot est un établissement construit au début des années 50.

Cet ensemble est couvert en ardoises et doit subir un remaniage complet, afin de mettre en sécurité l'établissement et éviter des désordres importants à l'intérieur des locaux.

La zinguerie est complètement détachée et s'envole lors de vents violents. Les clous des ardoises sont complètement rouillés et cassant. Des ardoises glissent dans les gouttières et chutent même sur la voie publique.

Les travaux comprendraient :

- la mise en place d'échafaudage pour la sécurité.
- la dépose complète de la couverture, zinguerie et supports.
- la pose des voliges traitées.
- la mise en œuvre d'ardoises neuves pour respecter l'existant.
- la réalisation complète des zincs et entourage divers.
- la reprise complète des avants toits.
- la réfection des fenêtres de toit.

Le montant des travaux pour l'ensemble s'élève à : 125 418,06 € HT soit 150 000 € T.T.C.

2 - ECOLE TURGOT PRIMAIRE - REMPLACEMENT DES FENÊTRES - 1^{ère} tranche

L'école primaire Turgot est un établissement construit au début des années 60. Cet ensemble a bien vieilli, mais aujourd'hui les fenêtres en bois doivent être changées. Elles ne répondent plus aux normes de sécurité en vigueur et sont de plus en plus difficile à manipuler. Les hauteurs d'allège sont trop basses et sans protection, le système d'ouverture dangereux pour les utilisateurs et l'ensemble laisse rentrer l'eau lors de violents orages, entraînant des désordres importants à l'intérieur des classes.

Les travaux comprendraient :

- la dépose totale des châssis existants avec la mise en sécurité du chantier.
- la fabrication et la pose de fenêtres en aluminium à rupture de pont thermique offrant une isolation importante à l'école et des verres « sécurite » en partie basse pour la protection des enfants.
- la fourniture et l'intégration de stores pour la protection solaire des salles de classes en remplacement de ceux en place, usés et non réparables car il n'existe plus de pièces détachées dans le commerce.

Le montant des travaux pour une première tranche s'élève à : 200 668,90 € HT soit 240 000€ T.T.C

3 - ECOLE MATERNELLE DE LA CROIX DE BAR - REFECTION DE LA COUR

La cour des élèves de la maternelle est à reprendre entièrement. Des déformations importantes existent et le revêtement de sol est très détérioré.

Pour la sécurité des enfants de moins de 6 ans, il est urgent de procéder à des travaux.

Ils comprendront :

- les purges.
- le reprofilage total.
- la mise en œuvre d'un revêtement de sol enrobé à chaud.
- la mise à niveau des regards de visite.

Le coût estimé de ces travaux est de : 8 361,20 € HT soit 10 000 € T.T.C.

4 - ECOLE CLEMENT CHAUSSON -REHABILITATION DE LA COUVERTURE PROGRAMME PLURIANNUEL – TRANCHE CONDITIONNELLE 2

L'école Clément Chausson a été construite au début des années 1980, et aujourd'hui de nombreux problèmes d'infiltration d'eau existent.

Pour permettre à ce groupe scolaire de fonctionner dans de bonnes conditions, il est nécessaire de procéder à la réfection complète des toits pyramidaux et des préaux.

L'ensemble des travaux comprendra :

- la mise en sécurité des personnes.
- la réalisation d'une étanchéité en membrane PVC et feutre de désolidarisation sur bardeau bitumineux existants.
- le traitement de toutes les rives et DEP
- le traitement des points particuliers.

Le montant des travaux de cette tranche s'élève à : 54 347,83 € HT soit 65 000 € T.T.C.

APPROUVE à l'unanimité

Urbanisme -

Rapporteur : Monsieur Jean COMBASTEIL

23- Avis sur le PLU de Sainte Fortunade

La Ville de Tulle est sollicitée par la commune de Sainte Fortunade pour émettre un avis sur le Plan Local d'Urbanisme.

Il est proposé au Conseil Municipal d'émettre un avis favorable sur la mise en place d'un Plan Local d'Urbanisme sur la commune de Sainte Fortunade.

AVIS FAVORABLE

24- Convention Publique d'Aménagement - Approbation du compte rendu d'activité à la collectivité sur les comptes arrêtés au 30 juin 2006

Le compte rendu annuel aux collectivités locales est constitué par les dispositions combinées de l'article L.300-5 du Code de l'Urbanisme et des articles L.1523-2 et 1523-3 du Code Général des Collectivités Territoriales. Il reprend l'activité du 1^{er} juillet 2005 au 30 juin 2006.

1- Il précise le bilan prévisionnel actualisé des activités faisant apparaître l'état des réalisations en recettes et en dépenses et d'autre part, l'estimation des recettes et dépenses restant à réaliser.

2- Le plan de trésorerie actualisé faisant apparaître l'échéancier des recettes et des dépenses de l'opération.

3- Le récapitulatif des acquisitions et cessions immobilières réalisées pendant la durée de l'exercice et notamment dans le cadre de l'opération du Périmètre de Restauration Immobilière.

Par ailleurs ce document reprend l'avancement de chacune des actions et les échéances pour l'exercice à venir.

L'ensemble de ces documents est soumis à l'examen de l'assemblée.

Il est proposé au Conseil municipal d'approuver le compte rendu d'activité à la collectivité sur les comptes arrêtés au 30 juin 2006 remis par la SEMABL à la commune.

APPROUVE à l'unanimité

25- Approbation de la convention liant la Ville, l'ADEME et la SEMABL pour la réalisation de pré diagnostics énergétiques dans le cadre de l'OPAH de Renouvellement Urbain du Centre Ancien de Tulle

Le contrat n° 02.33.128, conclu le 28 décembre 2002 entre l'ADEME, la Ville de Tulle et la SEMABL, a permis depuis 2003 le subventionnement de près de 100 pré diagnostics énergétiques ainsi que la mise en place d'un programme de communication en accompagnement de l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat de Renouvellement Urbain du centre ancien tulliste. Cette convention s'est révélée être un élément essentiel dans l'assurance de la qualité énergétique des réhabilitations de logements.

L'approbation de cette délibération permettrait la mise en place d'une nouvelle convention entre l'ADEME, la Ville de Tulle et la SEMABL qui assurerait la poursuite de cette action jusqu'à la fin de l'OPAH Renouvellement Urbain, soit jusqu'au 30 juin 2007.

Cette convention permettrait de subventionner la réalisation de près de 60 logements. Les pré diagnostics énergétiques seraient subventionnés à hauteur de 50% (25% de l'ADEME et 25% de la Région Limousin).

Le Pact Arim a été retenu, après consultation, pour la réalisation de cette prestation.

Il est demandé au Conseil Municipal :

- **d'approuver cette convention,**
- **d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer ce document ainsi que tous ceux s'y rapportant.**

APPROUVE à l'unanimité

26- Cession de pavillons au Rodarel

a- Cession du pavillon sis 8 impasse des Myosotis suite à désistement - Délibération modifiant la délibération du 17 novembre 2006

Par délibération en date du 17 novembre 2006, la Ville de Tulle avait décidé d'attribuer le pavillon situé 8 impasse des Myosotis de type 4, cadastré AD N° 328 à Madame CARNET. Celle-ci, pour des raisons financières, s'est désistée.

La commission d'attribution avait procédé à un classement pour attribuer le pavillon précité.

Mme CHIRAC était classée en deuxième position. En conséquence, le pavillon situé 8 impasse des Myosotis lui est attribué.

Madame CHIRAC a donné son accord pour cette acquisition.

Il est proposé au Conseil municipal de céder à Madame CHIRAC le pavillon situé 8 impasse des Myosotis au prix de 90 000 €.

Les frais d'acte seront à la charge de l'acquéreur.

APPROUVE à l'unanimité

b- Cession de trois pavillons sis 3 et 8 impasse des Pervenches et 2 impasse des Mimosas

La visite de trois pavillons situés au 3 et 8 impasse des Pervenches et 2 impasse des Mimosas a eu lieu le mercredi 29 novembre 2006. 11 personnes ont souhaité visiter les pavillons précités. Neuf personnes ont confirmé leur souhait d'acquérir un des pavillons concernés.

La commission d'attribution s'est réunie le vendredi 8 décembre 2006. Elle a attribué les pavillons aux personnes ci-dessous :

NOM	ADRESSE PAVILLONS	MONTANT DE LA CESSION
Mr et Mme VALETTE	8 impasse des Pervenches	95 000 €
Mr et Mme RAZOUKI	3 impasse des Pervenches	95 000 €
Mr et Mme BOHEC/ROUMET	2 impasse des Mimosas	95 000 €

Il est proposé au Conseil Municipal de valider les décisions de la commission d'attribution des pavillons du Rodarel.

Les frais d'acte et d'arpentage seront à la charge des acquéreurs.

*APPROUVE à l'unanimité
Monsieur PRADAYROL ne participant
pas à la discussion et ne prenant pas part au vote ni au vote*

27- Acquisition de l'impasse privée du Bois des Malades et classement de cette dernière dans le domaine Public de la Commune - Délibération annulant la délibération n°20 du 23 novembre 2005

Par délibération du 23 septembre 2005, la Ville de Tulle avait décidé de procéder à une enquête publique en vue du classement de l'impasse du Bois des Malades cadastrée N° 395 dans le domaine public communal.

La délibération précisait qu'après conclusion de l'enquête publique, la Ville procéderait à l'acquisition pour l'euro symbolique.

Il n'est pas possible de procéder à une enquête publique pour intégrer une parcelle dans le domaine public communal si la commune n'en est pas propriétaire.

En conséquence, il est proposé au Conseil municipal d'annuler la délibération du 23 décembre 2005 et de décider d'acquérir pour l'euro symbolique la parcelle appartenant à Mr BOISSEAU et de procéder ensuite à l'enquête publique.

Les frais d'acte et d'arpentage seront à la charge de la commune.

*APPROUVE à l'unanimité
Monsieur PRADAYROL ne participant
pas à la discussion et ne prenant pas part au vote ni au vote*

Affaires sportives -

Rapporteur : Monsieur François HOLLANDE

28- Approbation d'une convention type pour la mise à disposition des associations ou organismes locaux du mur d'escalade

L'Ecole de Gendarmerie, les Pompiers et le club de Spéléo ont sollicité les services de la Ville pour utiliser pour leurs besoins spécifiques le nouveau mur d'escalade.

Afin de pouvoir répondre à ces demandes, il est proposé de conventionner avec ces utilisateurs sur le modèle du document fourni en annexe.

Il est précisé qu'il s'agit d'une convention type qui sera signée avec chaque utilisateur.

Il est demandé au Conseil municipal :

- d'approuver cette convention,
- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer les conventions à intervenir avec tous les utilisateurs.

APPROUVE à l'unanimité

Monsieur PRADAYROL ne participant pas à la discussion et ne prenant pas part au vote ni au vote

Jeunesse -

Rapporteur : Madame Magali LACHASSAGNE

29- Logement des jeunes - Approbation d'une convention liant la Ville et la Caisse d'Allocations Familiales

Il a été créé au sein des services municipaux un service logement des jeunes qui propose une offre de logement adaptée à la population jeune (étudiant, jeunes en situation d'insertion professionnelle, jeunes en difficulté ou en voie d'exclusion), les aide et les accompagne dans leurs démarches de recherche de logement.

La Ville de Tulle sollicite tous les ans une subvention de la Caisse d'Allocations Familiales de la Corrèze dans le cadre de l'animation de la vie sociale et l'habitat pour le fonctionnement du service logement des jeunes.

La Caisse d'Allocations Familiales de la Corrèze, eu égard à ses orientations d'action sociale et le Service Logement des Jeunes de la Ville de Tulle coordonnent et développent leurs interventions en direction des jeunes, dans le cadre d'un **relais CAF** et selon **les modalités définies par la convention**.

Il est proposé au Conseil municipal d'approuver cette convention et d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à la signer.

Il est précisé que, dans le cadre de cette convention, le « SLJ de la Ville de Tulle » s'engage à mettre en œuvre, en partenariat avec la CAF de la Corrèze des actions d'information, de conseil à vocation de prévention et d'accompagnement à l'insertion sociale des jeunes, avec une attention particulière pour les jeunes en difficulté, sur toutes les questions relatives à l'accès au logement.

APPROUVE à l'unanimité

Personnel -

Rapporteur : Monsieur Jean COMBASTEIL

30- Créations et suppression de postes budgétaires

a- Création de poste

Afin de pouvoir procéder à l'intégration de 5 Maîtres Nageurs Sauveteurs dont le contrat s'achève le 31 décembre 2006, il est demandé au Conseil municipal de créer :

- à compter du 1^{er} janvier 2007 :

*** cinq postes d'agents d'animations qualifiés.**

b- Création et suppression d'un poste

Un agent des services techniques a réussi le concours d'Agent Technique qualifié.

Afin de procéder à sa nomination au 1^{er} janvier 2007, il est nécessaire de transformer son poste sur le tableau des effectifs.

Il est donc demandé au Conseil municipal de supprimer :

- le 31 décembre 2006 :

*** un poste d'Agent des services techniques,**

et de créer :

- à compter du 1^{er} janvier 2007 :

*** un poste d'Agent Technique qualifié.**

APPROUVE à l'unanimité

31- Approbation du renouvellement de la convention de détachement d'un travailleur handicapé liant la Ville et le CAT ADAPEI

La Ville de Tulle accueille dans le cadre d'un contrat de détachement individuel un jeune travailleur handicapé du Centre d'Aide par le Travail de l'Association Départementale de Parents et d'Amis de Personnes Handicapées Mentales de la Corrèze pour assure des fonctions d'entretien des locaux au Service Scolaire sur la base d'un temps complet.

Ce détachement donnant pleinement satisfaction, **il est demandé au Conseil Municipal :**

- d'approuver le principe du renouvellement du contrat de détachement, pour un an, d'un travailleur handicapé de l'ADAPEI Corrèze à la Ville de Tulle à compter du 1^{er} décembre 2006,

- d'autoriser le Maire ou son représentant à le signer.

APPROUVE à l'unanimité

Culture -

Rapporteur : Monsieur Pierre DIEDERICHS

32- Attribution d'une subvention à l'APAT dans le cadre du projet AMORCE

L'association APAT a accueilli une jeune artiste, Hélène LEFLAIVE, dans le cadre de son projet Amorce qui s'est déroulé au Musée des Armes sur les mois de novembre et de décembre 2006.

Il est proposé au Conseil Municipal de verser une subvention exceptionnelle à l'APAT à hauteur de 1 000 € en vue du financement de cette action.

Il est précisé que le Pôle Armes a reçu de son côté une subvention de 1 000 € de la DRAC Limousin pour la réalisation de ce projet.

APPROUVE à l'unanimité

Urbanisme -

Rapporteur : Monsieur Jean COMBASTEIL

33- Opérations façades - Prolongation de l'aide à la rénovation des façades

La Ville de Tulle apporte une aide majorée à 50 % du montant H.T. des travaux plafonnés à 70 € le m² sur certains secteurs et notamment les entrées de Ville.

Afin de poursuivre l'effort entrepris de rénovation des façades, il est proposé au conseil municipal de prolonger pour une durée d'un an, soit jusqu'au 31 décembre 2007, l'aide majorée à 50 % du montant HT des travaux sur les secteurs suivants :

- Rue des Martyrs
- Rue Pauphile
- Avenue Lucien Sampeix
- Rue Docteur Aimé Audubert
- Quai Aristide Briand
- du Pont du Tribunal au pont des Carmes
- Ilot Jean-Jaurès

APPROUVE à l'unanimité

Personnel -

Rapporteur : Monsieur le Maire

34- Approbation du contrat de détachement individuel d'un travailleur handicapé de l'ADAPEI Corrèze à la Ville de Tulle

Depuis le 1^{er} septembre 2005, la Ville de Tulle accueille dans le cadre d'un contrat de détachement individuel deux jeunes travailleurs handicapés du Centre d'Aide par le Travail de l'Association Départementale de Parents et d'Amis de Personnes Handicapées Mentales de la Corrèze pour assurer des fonctions d'entretien sur la base d'un temps complet.

Ces détachements donnent pleinement satisfaction et ont suscité chez ces jeunes un nouvel élan dans leur développement et leur épanouissement personnel.

Considérant la réussite de cette opération, il est envisagé de procéder à l'accueil d'un troisième travailleur handicapé dans ce même cadre.

A compter du 1^{er} janvier 2007, la Ville de Tulle accueillera donc un jeune du Centre d'Aide par le Travail de l'Association Départementale de Parents et d'Amis de Personnes Handicapées Mentales pour assurer des fonctions d'entretien des locaux au Service Scolaire et au Service Patrimoine sur la base d'un temps complet pour une durée d'un an.

Il est demandé au Conseil Municipal d'approuver le contrat de détachement et d'autoriser le Maire ou son représentant à le signer.

APPROUVE à l'unanimité

Monsieur François HOLLANDE dit que :

- les vœux au personnel municipal auront lieu le 12 janvier 2007
- le repas des personnes âgées aura lieu le 13 janvier 2007
- la prochaine séance du Conseil Municipal devrait se tenir le 2 février 2007

Culture -

35- Approbation de la convention liant la Ville de Tulle, la Ville de Brive, l'Ecole Intercommunale de Musique de Haute Corrèze et le Département pour la mise en réseau de l'enseignement spécialisé de la Musique sur le Département de la Corrèze – Année scolaire 2005-2006

APPROUVE à l'unanimité

Finances -

36- Versement d'une avance sur participation au Syndicat intercommunal d'aménagement et d'extension du Centre de Secours, au titre de l'année 2007

APPROUVE à l'unanimité

Délégations au Maire -

- Arrêtés du 29 novembre 2006

Pris acte

La séance est levée à 0 heures

Le Maire,

ANNEXES